

Bernard Kundig

Vers une économie vraiment libérale

Le revenu de base inconditionnel



Vers une économie vraiment libérale
Le revenu de base inconditionnel

Bernard Kundig

Vers une économie vraiment libérale
Le revenu de base inconditionnel

BIEN-Suisse

<http://bien.ch>

B·I·E·N - CH

Basic Income Earth Network – Switzerland

1ère édition : © BIEN-Suisse - Mars 2008

© BIEN-Suisse - Octobre 2013



Cette œuvre est mise à disposition sous licence
Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas
de Modification 2.0.

Pour voir une copie de cette licence, visitez

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou écrivez à
Creative Commons, 444 Castro Street, Suite 900, Mountain View,
California, 94041, USA.

Couverture et mise en page : Ralph Kundig

Collage photo couverture : Sonia Guadalupe Castillo Gutiérrez

ISBN 978-1-291-57202-5

Vers une économie vraiment libérale

Le revenu de base inconditionnel

Bernard Kundig

Note de l'éditeur

Le présent livre est destiné à clarifier certains aspects essentiels du revenu de base inconditionnel tel qu'il est mis en avant par l'association BIEN-Suisse¹, ainsi qu'à en préciser les enjeux économiques, sociaux et culturels. Pour la réédition de ce livre initialement publié en mars 2008 dans la série des cahiers de BIEN-Suisse, nous n'avons pas cru bon devoir actualiser les données ou corriger certaines positions au sujet desquelles la pensée de l'auteur a évolué depuis.

En accord avec l'auteur, nous avons préféré que la révision de certains aspects de cet ouvrage entre dans le cadre d'une nouvelle publication à venir, dont le but sera d'insérer le thème du revenu de base inconditionnel dans la problématique plus large de la crise systémique que nous traversons aujourd'hui.

Les propos de ce livre expriment la position personnelle de son auteur et ne représente, ni n'engage BIEN-Suisse d'une quelconque façon.

BIEN-Suisse

Octobre 2013

¹ Basic Income Earth Network (B.I.E.N.).

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Le principe du revenu de base inconditionnel | 11 |
| <i>Mise au point</i> | 13 |
| <i>Le revenu de base répond à un besoin général et non à un idéal philanthropique</i> | 16 |
| <i>En plein paradoxe</i> | 18 |
| <i>Un tournant historique</i> | 19 |
| <i>Le socialisme a peut-être vécu, mais le libéralisme pur et dur aussi</i> | 21 |
| | |
| Le revenu de base inconditionnel: un renversement des valeurs | 22 |
| <i>Le fantôme de la liberté</i> | 24 |
| <i>La liberté du travail</i> | 26 |
| <i>Au pays des mille et une nuits</i> | 27 |
| <i>Qui fera le sale boulot?</i> | 30 |
| <i>Insertion sociale</i> | 32 |
| <i>Revenu de base et action collective</i> | 34 |
| | |
| Revenu de base et capitalisme planétaire..... | 37 |
| <i>À la guerre comme à la guerre?</i> | 37 |
| <i>À la recherche d'une alternative</i> | 39 |
| <i>Marché mondial et «souveraineté alimentaire»</i> | 40 |
| | |
| Justice sociale..... | 43 |
| <i>Égalité</i> | 44 |
| <i>Si le travail est facultatif, il n'y a plus de réussite sur le dos des autres</i> | 47 |

| | |
|---|-----------|
| Revenu de base et fiscalité..... | 49 |
| <i>Les impôts directs aujourd’hui</i> | 49 |
| <i>La politique des salaires et la fiscalité</i> | 51 |
| <i>Le fisc devant la mondialisation du capitalisme</i> | 53 |
| <i>L’optimisation fiscale, sport national</i> | 54 |
| <i>Revenu de base et fiscalité directe</i> | 54 |
| <i>Imposer le revenu ou la consommation?</i> | 57 |
| <i>Les controverses autour de la TVA</i> | 59 |
| <i>La TVA et l’inflation</i> | 62 |
| <i>La TVA dans une économie globalisée</i> | 64 |
| <i>Intermède: la TVA universelle</i> | 66 |
| | |
| Faisabilité politique: revenu de base inconditionnel et démocratie | 69 |
| <i>Le revenu de base «dans un seul pays»</i> | 70 |
| | |
| Le financement du revenu de base..... | 74 |
| <i>Opération blanche</i> | 74 |
| <i>Les diverses options de financement</i> | 76 |
| <i>Modèle de financement mixte d’un revenu de base de 2000 ou 2500 francs par mois pour une population résidant en Suisse</i> | 82 |
| <i>Effets de substitution</i> | 83 |
| <i>Tout TVA: 2000 francs</i> | 85 |
| <i>2500 francs</i> | 86 |
| <i>Financement partiel du revenu de base par l’impôt fédéral direct</i> | 87 |
| | |
| Conclusion | 91 |

Le principe du revenu de base inconditionnel

Dans la charte de BIEN-Suisse, le plaidoyer pour le revenu de base s'appuie tout d'abord sur un constat général². Malgré sa concision, cette entrée en matière permet d'éclairer notre projet sous un angle historique. Or, comme on sait, «rien n'est plus fort que l'idée dont l'heure est arrivée» (Victor Hugo).

On sait les transformations profondes que la société et le monde ont connues ces dernières décennies. Nous y reviendrons plus en détail. L'important, c'est de comprendre le revenu de base inconditionnel comme une réforme générale du système de protection sociale en réponse à ces transformations. C'est également dans cette optique qu'il faut étudier son mode de financement.

Toujours selon la même charte, le revenu de base est conçu pour assurer à toute personne en toute circonstance le minimum pour vivre dans le respect de la dignité humaine. Il est en principe³ identique pour chacun, attribué automatiquement à toute personne individuelle

² «La société a connu des transformations profondes ces dernières décennies. Suite à l'apparition de nouvelles formes de travail, à l'évolution démographique, à la diversité croissante des situations familiales, ainsi qu'à l'insécurité, la marginalisation et l'exclusion, la protection sociale en vigueur est devenue inadéquate. Le système voulant garantir à tous les moyens financiers suffisants pour vivre doit être repensé.» (Charte de BIEN, introduction: constat.). Le lecteur trouvera le texte complet de la Charte ainsi que d'autres informations sur le site internet de l'association : <http://bien.ch>.

³ On peut imaginer un tarif réduit pour les mineurs.

régulièrement établie sur le territoire suisse⁴, sans condition d'activité économique ou de besoin financier, quel que soit son état civil ou encore sa capacité de travailler.

- Il est payé aux individus
- Il est payé à chacun sans tenir compte de tout autre élément de revenu ou de fortune
- Il est payé sans qu'il y ait obligation d'accepter un travail ou de prouver son incapacité de travailler

Il faut souligner que le revenu de base n'est pas assorti d'une «contre-prestation», ni de toute autre forme d'obligation ou de contrôle. Il s'agit d'un revenu primaire qui revient de droit à chaque personne parce qu'elle existe (et non parce qu'elle n'a pas la possibilité de travailler).

Le revenu de base est le revenu principal du citoyen, l'argent qui lui permet de vivre décemment. Il est acquis une fois pour toutes, franc d'impôts et insaisissable en cas de poursuites civiles. Les revenus privés (du travail, du capital), même s'ils sont sensiblement plus élevés, sont considérés comme des revenus complémentaires, qui s'ajoutent au revenu de base sans déductions particulières. Ils sont destinés soit à une consommation supplémentaire de produits ou de services soit à l'épargne ou à l'investissement. À partir d'un certain seuil (plancher de taxation), ces revenus privés sont imposables.

Enfin, le revenu de base remplace la plupart des assurances et aides sociales, financées aujourd'hui largement par cotisations prélevées sur les salaires bruts. Il permet également une réduction substantielle du volume financier des subventions accordées aujourd'hui tout azimut par les pouvoirs publics, dans la mesure où ces financements servent à couvrir les coûts du travail. Dans la même logique, le revenu de base se substitue avec avantage aux subventions agricoles.

⁴ Comme nous le verrons plus loin, il sera sans doute nécessaire de trouver une solution différente pour les premières années d'immigration (par exemple un délai de carence).

Cela ne signifie pas la fin de l'Etat social édifié au cours du vingtième siècle, ni un perfectionnement de cet Etat social, mais bien un nouvel Etat social, fondé autant sur le revenu de base lui-même que sur son mode de financement. L'étendue de la substitution des prestations sociales et économiques en vigueur aujourd'hui par le revenu de base dépendra du montant de ce revenu⁵.

Mise au point

Cela fait bien une ou deux dizaines d'années que la notion de revenu de base est entrée peu à peu dans la discussion remettant le fonctionnement des systèmes de protection sociale actuels sur le tapis. Pourtant, les projets et modèles avancés sont souvent très différents et propres à semer la confusion. Tout d'abord, il arrive fréquemment que les débats gommant la différence de fond séparant ce revenu, appelé aussi dividende social, revenu citoyen, d'existence ou encore allocation universelle, des diverses formes d'impôt négatif, de crédit d'impôt ou d'autres formes de minima sociaux (comme le revenu minimum d'insertion en France), qui maintiennent d'une manière ou d'une autre la conditionnalité de la prestation. Cette relative indétermination, ajoutée à celle du montant prévu, a parfois pour conséquence de créer de véritables quiproquos politiques. Ainsi la pensée économique néolibérale, favorable selon la proposition de Milton Friedman⁶ à l'impôt négatif et reprise de nos jours par les partis politiques libéraux, semble flirter sur ce point avec une partie la gauche socialiste à la

⁵ Il ne faudrait pas y trouver prétexte à un quelconque marchandage entre les rentes et prestations sociales actuelles et le montant du revenu de base. Ce dernier obéit à ses propres critères, différents de ceux du système actuel. Mais en pratique, il faudra malgré tout prévoir un fonds de solidarité pour certains cas particuliers, dans lesquels le revenu de base ne suffira manifestement pas à couvrir les dépenses nécessaires.

⁶ Milton Friedmann (1912–2006), économiste renommé d'inspiration néolibérale, prix Nobel en 1976, a soutenu le principe de l'impôt négatif. À la différence du revenu de base inconditionnel, l'impôt négatif est à considérer comme une prestation sociale soumise à condition de revenu.

recherche d'une nouvelle forme de solidarité à la hauteur des besoins de notre temps. Le thème étant nouveau, on a l'impression de parler de la même chose et pourtant les approches restent pour l'instant très différentes, sinon opposées.

Il n'est pas impossible qu'avec le revenu de base, la gauche rencontre la droite⁷, mais où exactement? Les uns entendent lutter contre les débordements de la bureaucratie sociale qui infantiliserait le citoyen, rendre l'intervention publique moins onéreuse, plus simple et plus efficace, mieux récompenser l'effort personnel et promouvoir la liberté autant que la responsabilité individuelle. Les autres se mobilisent pour mettre un terme à la pauvreté ainsi qu'à son exploitation dans le cadre de l'économie de marché. Personnellement, je veux l'un et l'autre – suis-je pour autant au point de rencontre? Je suis tenté par l'affirmative, toutefois à deux conditions: d'une part, le droit au revenu de base doit être réellement exempt de toute condition et d'autre part, son montant doit être suffisant pour subvenir aux besoins matériels d'une vie dans le respect de la dignité humaine. Par voie de conséquence, tel que je l'entends, le revenu de base rend le travail rémunéré facultatif.

Il ne peut donc être question ni d'une quelconque limite de revenu ou de fortune au-delà de laquelle le droit au revenu de base s'éteindrait ou que celui-ci devrait être rétrocedé. Éradiquer la pauvreté ne signifie pas prendre en charge ses conséquences:

Le revenu de base n'est pas le revenu des pauvres

Le revenu de base n'est pas le revenu des pauvres, c'est celui auquel tout être humain a droit. Comme nous le verrons, ce principe doit absolument être respecté sur les deux versants de la réforme: autant sur le plan de l'attribution de la prestation que sur celui de son financement. Ce point est d'une grande importance et ce pour deux raisons:

⁷ Ce ne serait pas la première fois. En Suisse, l'AVS n'aurait pas vu le jour sans l'accord des partis bourgeois.

- À l'heure où, dans le monde entier, les inégalités économiques ont tendance à s'exacerber, il ne faut pas céder à la tentation traditionnelle de l'égalitarisme au nom duquel l'Etat corrige après coup les inégalités créées par l'économie de marché. Cette politique de revenus dont l'esprit renvoie à une éthique sociale dépassée par les événements, s'appuie principalement sur la mauvaise conscience des privilégiés et sur la gratitude des assistés. Nous en reparlerons de manière plus systématique. Pour l'instant, disons simplement qu'en politique, on appelle cela le *transfert* social de revenu ou encore de pouvoir d'achat. Aujourd'hui cependant, que l'on s'en plaigne ou que l'on s'en réjouisse, il faut constater que dans l'ensemble de la société moderne, cette morale est en perte de vitesse. Autant les nouveaux riches sont-ils décomplexés, autant les nouveaux pauvres refusent-ils une stigmatisation dont le sens est de les considérer comme une anomalie: le «cas social». Par suite, *le revenu de base ne doit ni être conçu ni financé comme un revenu de transfert*. En un mot: Il ne s'agit pas d'une relation entre citoyens riches et citoyens pauvres.
- Sur le plan local, la mondialisation a pour effet de déstabiliser les rapports de travail. Il n'y a pas de sécurité de l'emploi ; d'ailleurs, cela n'a jamais été la vocation du capitalisme de créer ou de conserver des emplois. L'euphorie des années d'après-guerre et la rigidité des premières techniques de production industrielle de masse nous l'ont fait oublier pendant un temps. Si l'on peut parler de vocation du capitalisme, ce serait plutôt l'augmentation de l'efficacité du travail qui me vient à l'esprit. Mais s'il n'y a pas de sécurité de l'emploi dans une économie aussi performante que la nôtre, il est en revanche possible, au moyen du revenu de base, de créer cette sécurité avant, pendant et après l'emploi. Compris de cette manière, le revenu de base apparaît comme un *coût indirect de production*, comme un coût externe, socialisé comme tel, assumé autant par l'investisseur que par le consommateur. Le maintien de la cohésion sociale, le souci de la santé physique et psychique de la population autant que l'entretien d'une image de marque humaine et positive de notre système libéral, voilà autant d'arguments justifiant ce coût. Le revenu de base n'est pas un revenu de transfert, mais un salaire de base versé à toute la population résidente; ce

n'est pas le salaire de la peur, mais celui de la flexibilité. Seule cette conception du revenu de base qui, par ailleurs, doit aussi se traduire dans la pratique de son attribution et de son financement ainsi que dans les autres réformes (notamment de la fiscalité) qui accompagneront sa mise en œuvre, permet à la fois d'éviter l'effet de stigmatisation que l'assistanat conventionnel crée dans la population et de libérer réellement l'esprit d'initiative de ses bénéficiaires.

Le revenu de base répond à un besoin général et non à un idéal philanthropique

Pour mieux défendre ce point de vue, il est nécessaire de développer quelque peu l'analyse de la situation économique et sociale créée par ce qu'il est convenu d'appeler la globalisation du capitalisme. Flexibilité, sous-traitance («out-sourcing»), délocalisations, fusions et restructurations, domination absolue du capital financier sur le capital industriel, recherche de rentabilité et de profitabilité à court terme, voilà quelques mots-clé d'une évolution que nous connaissons depuis quelques dizaines d'années, outre la désindustrialisation relative des sociétés développées qui a accompagné jusqu'ici ce changement dans l'exercice du pouvoir économique. Je ne veux pas m'étendre ici sur une analyse qui, de nos jours, n'est plus guère mise en doute. Par contre, en ce qui nous concerne, il est important de constater que dans ce contexte, l'emploi salarié a totalement changé de forme et de sens. Alors que le travail dépendant assume de moins en moins une fonction stable au sein d'une entreprise, l'emploi cesse d'être une situation à vie comportant éventuellement un plan de carrière dans l'entreprise et finissant par une petite fête avec les collègues à l'occasion du départ en retraite. Cette image du travailleur à la tête haute et participant à la vie de son entreprise comme à une deuxième famille appartient au passé. Aujourd'hui, les préoccupations commerciales et financières des investisseurs traversent l'ensemble de l'édifice productif et y balaisent les derniers recoins de sécurité et de convivialité de l'emploi, qui entretenaient jusqu'ici l'aura d'un peuple de travailleurs consciencieux et fiers de l'être.

Grâce à cette transformation, l'économie suisse se porte aujourd'hui très bien. Dans l'échelle de la compétitivité par pays, établie récemment par le World Economic Forum, elle occupe même le premier rang. Mais cette performance a un prix: La réduction des coûts entraîne une déstabilisation des rapports de travail, tandis que le salarié partage de plus en plus le risque d'entreprise, sans bénéficier de ses avantages. En lieu et place des rapports hiérarchiques traditionnels, la logique contractuelle pénètre à l'intérieur de l'entreprise et préside à l'organisation du travail. La réorganisation d'un site spécialisé sous la forme d'une entreprise autonome, éventuellement sous-traitante, permet de transformer les subordonnés en partenaires formellement indépendants, mais en fait totalement à la merci de leur client principal. En un mot, plus rien n'est stable, fiable dans la durée, tandis que les conditions d'emploi rendent de plus en plus difficile la réalisation de tout projet de vie. La globalisation du capitalisme prend les traits d'un jeu d'échec planétaire, dans lequel les travailleurs – hommes, femmes et enfants – jouent le rôle de simples pions utilisés et sacrifiés en fonction des stratégies mises en œuvre à chaque instant.

Les institutions nationales de la sécurité sociale ne sont pas en mesure de répondre à ce nouveau défi. Même si, en Suisse, le chômage est en ce moment (2007) au plus bas, cela ne signifie pas que la situation de l'emploi salarié y soit bonne, mais plutôt que les salariés se sont adaptés bon gré mal gré à une situation qui les met en difficulté. La précarité ou l'échec des autres, les rumeurs permanentes de restructuration ou de délocalisation sont là pour rappeler à chacun qu'il n'est pas irremplaçable. Jusqu'à un certain point, la concurrence sur le lieu de travail permet sans doute d'augmenter la productivité, mais en même temps elle détruit les solidarités, individualise les ambitions et détériore les rapports humains. La compétition se fait au détriment des maillons faibles, dans les jeux télévisés comme dans la réalité économique. Tout le monde ne supporte pas les mêmes tensions, n'est pas aussi flexible dans sa tête que l'économie le voudrait, surtout quand de surcroît on a charge de famille. Le résultat est que la moitié de ces perdants de la mondialisation fait le gros dos et s'adapte, pendant que l'autre moitié finit par prendre rendez-vous chez le médecin.

En plein paradoxe

Nous sommes en plein paradoxe. D'un côté, pour la majorité des concernés, la vie active est de moins en moins satisfaisante, raison pour laquelle ils sont de plus en plus nombreux à lorgner avec impatience sur le jour à venir où la retraite les rendra à eux-mêmes, et de l'autre, suite au vieillissement démographique, les comptes des assurances sociales exigent un report de ce jour vers un avenir de plus en plus lointain. De même, tandis que, d'une part, les demandes de rente invalidité pour raison de souffrances psychiques ont décuplé au cours des dix ou vingt dernières années, d'autre part, les caisses étant vides, on tente de restreindre le champ de la psychopathologie comme facteur légal d'invalidité. En un mot, l'insécurité du monde du travail en général, de même que l'apparition d'une concurrence larvée entre collaborateurs au sein d'une même entreprise, l'ensemble de ces phénomènes cultive dans la population un réflexe dirigé à la fois contre la valeur en soi du travail et contre la société. C'est le règne du chacun pour soi et toutes les stratégies sont bonnes pour échapper à une contribution sociale. Autrement dit, c'est précisément le type de capitalisme globalisé que nous subissons aujourd'hui qui, en partie pour le moins, crée ces fameux comportements asociaux, lesquels ensuite vont donner autant d'arguments à tous ceux qui s'opposent au revenu de base, quand ce n'est pas à toute forme de législation sociale.

À mon sens, la paresse n'est pas constitutive de l'être humain, mais plutôt une forme de rébellion latente contre les travaux forcés. Supprimons donc cette contrainte – et nous éradiquerons les causes de la paresse qui s'ensuit! En instaurant la liberté du travail, le revenu de base libère une énergie et une créativité qui, dans le système social actuel, s'exerce trop souvent de manière négative, dans le dessein de profiter de prestations ou d'échapper aux contributions et donc de manière socialement irresponsable. (Je ne pense ici pas seulement aux «faux invalides» et autres fraudeurs de bas étage, mais aussi et surtout à l'optimisation fiscale en vogue dans les salons de la classe aisée.) Par ailleurs, en créant une véritable liberté contractuelle sur le marché du travail, le revenu de base changera le climat d'entreprise: l'atmosphère régnant entre collaborateurs ayant choisi leur emploi sans y être contraints n'aura aucun rapport avec le marécage de soupçons, de

jalousies, de servilités et d'arrogances qui empoisonnent les rapports de dépendance créés par la nécessité.

Un tournant historique

En attendant ce tournant, notre société dite «libérale» n'a bien sûr jamais été si libérale qu'elle le prétend. Tout d'abord, après la deuxième guerre mondiale (1945– 1975), gardant en mémoire la grande récession économique de 1930 marquant la crise du libéralisme classique, les gouvernements ont développé une sorte de capitalisme social. Tandis qu'en France et en Angleterre, on nationalisait les grandes entreprises et intervenait dans l'économie dans un sens planificateur, en Allemagne, dans le cadre de «l'économie sociale de marché» préconisée par Ludwig Erhard, on institutionnalisait la participation des travailleurs aux décisions d'entreprise et reliait l'augmentation du pouvoir d'achat à celle de la productivité du travail. Dans le même contexte économique et politique, soit on créait la «sécu», soit on consolidait le principe des assurances sociales. Pendant quelque temps, ce système a bien fonctionné.

En économie, les années 1980–2000 marquent un retour au libéralisme, sous le nom de «néolibéralisme». C'est la valse des privatisations, des fusions et des restructurations, la mondialisation des échanges et des capitaux, le déclin de l'espace économique national que nous connaissons bien. C'est aussi la fin du plein emploi au sens strict et l'effritement de la base économique des assurances sociales. Les institutions de la solidarité et de la protection sociale, évoluant dans un contexte économique désormais défavorable, sont surchargées et croulent peu à peu sous les dettes.

Confronté à ces difficultés, le socialisme bien pensant d'avant-hier se voit dépassé par les allures démagogiques d'une idéologie autoritaire. Il faut trouver des coupables et ils sont vite trouvés. Outre les «méchants» riches qui s'accordent des revenus arbitraires à coup de millions, nous y comptons maintenant encore les «faux» pauvres, les

«faux» chômeurs et autres «faux» invalides: tous des tricheurs! Mais pardonnez-moi: de quel jeu parlons-nous? En voulant conserver le même système de sécurité sociale sans devoir déboursier toujours plus, on devient nécessairement de plus en plus chiche sur le plan des prestations. Et pour donner à l'ensemble un air d'honnêteté et de cohérence, on prétend faire la chasse aux abus (comme si ceux-ci expliquaient les déficits). Le premier résultat de cette hystérie est de transformer l'assistant social en nouvel inspecteur de police. Somme toute – mais ce serait une autre discussion – entre l'Etat social gérant la pauvreté et l'Etat policier, les frontières sont parfois assez floues. C'est là ce qu'en termes plus distingués, on appelle aujourd'hui le «populisme» – à mi-chemin entre le nationalisme et le socialisme. Un air de «déjà-vu» ...

Pour parler plus sérieusement, face à ces changements, la classe politique suisse donne pour l'instant surtout une impression d'impuissance. Prenant les effets pour des causes, elle s'efforce de tendre encore un peu plus la corde qui assigne la majorité de la population à son lieu de travail. Résultat: en Suisse, nous sommes des travailleurs globalement super performants, mais en même temps les citoyens les plus angoissés du monde ; nous obtenons à la fois un PIB par habitant parmi les plus élevés et la plus forte densité⁸ de psychothérapeutes du monde. Combien de temps tiendrons-nous ce régime, avant de nous écrouler sous l'effet d'un «burn-out» généralisé, malgré l'appoint continu de sang neuf que nous apportent les immigrés, clandestins ou non?

Ce ne sont pas les abus qui expliquent les déficits. Et il n'est pas légitime de réduire les prestations sociales pour des raisons de pure comptabilité, sans autre justification. Enfin, il faudrait songer à étudier les transformations récentes subies par le monde du travail en termes de facteurs pathogènes. D'une manière générale, nous avons besoin d'une nouvelle formule, aussi bien sur le plan de la justice sociale que sur celui de l'efficacité économique à long terme. Mais aurons-nous l'audace nécessaire pour nous engager dans la voie du revenu de base?

⁸ Densité: nombre de psychothérapeutes par rapport à la population.

Le socialisme a peut-être vécu, mais le libéralisme pur et dur aussi...

De nos jours, en Europe tout au moins, il est de bon ton de commenter la crise intellectuelle et politique du mouvement social-démocrate. Cela fait très chic de se pencher sur les difficultés présentes d'organisations autrefois puissantes et redoutées, mais aujourd'hui coincées entre un refus sans issue du capitalisme et l'alignement plus ou moins ouvert sur les notions dominantes de compétitivité et d'efficacité propres à l'économie de marché. En écoutant certains politiciens, on apprend que l'Etat social n'a plus réellement pour fonction de corriger les défauts du capitalisme privé – car ce genre de garde-fous est désormais contre-productif et fait obstacle autant à la compétitivité qu'à la croissance – mais plutôt de coacher des travailleurs déroutés sur le marché de l'emploi. Plus que jamais, il faut travailler, travailler plus (et non pas moins, comme en toute naïveté, on a cru le comprendre avec les 35 heures et autres réformes du genre), car c'est là le prix de la réussite: l'emploi crée l'emploi tandis que le chômage crée le chômage.

Ce n'est pas tant la valeur du travail qui se voit ainsi porté aux nues, mais encore et surtout la recherche d'emploi, la volonté de trouver du travail, un travail peut-être instable, mais tout de même gratifiant. En réalité, on ne glorifie ainsi que la misère. Mais nous en sommes là: le travail comme denrée rare. Souvent, on paie pour pouvoir travailler ; dans certains pays, on paie même une fortune. Comme le travail leur est «libre», donc disponible, s'il trouve du travail tout seul, c'est qu'il est très fort ou qu'il a eu de la chance.

Quel homme! Bravo! Sinon, il peut encore bénéficier de l'assistance de *big brother* et des états-majors du *work-fare state*⁹.

⁹ «work-fare state»: Expression créée dans les années 1990 par les travaillistes en Grande-Bretagne, par opposition au «well-fare state» (Etat Providence) proposé par le président américain Roosevelt dans les années 1930 et repris en Europe occidentale au plus tard après la deuxième guerre mondiale.

Le revenu de base inconditionnel: un renversement des valeurs

Le revenu de base ne glorifie pas la liberté du travail, il en fournit les moyens nécessaires. Autrement dit, avec le revenu de base, cette liberté, cela devient du sérieux. Du coup, nous sommes conduits à faire certaines réflexions fondamentales sur la nature humaine. Oui, nous avons des problèmes dont jusqu'ici nous n'avions aucune idée. Quelle chance de pouvoir enfin se les poser!

Avant toutes autres considérations, la vraie question posée par le revenu de base est de nature psychologique et morale. S'il suppose certains calculs économiques, ces derniers touchent eux aussi au comportement humain (sur les différents marchés et en particulier sur le marché du travail) et pas seulement au financement proprement dit de la réforme. Il est même probable que la plupart des critiques considérant le revenu de base comme une réforme «impossible à financer» dissimulent, au-delà de cette apparente incrédulité comptable, une angoisse bien plus profonde devant les inconnues du comportement humain. A lui seul, répétons-le, le revenu de base permet de vivre. Sans la nécessité, sans l'obligation de travailler «pour gagner sa vie», comment le comportement humain va-t-il évoluer?

Le fantôme de la liberté

Philosophiquement parlant, le revenu de base instaure le passage du «règne de la nécessité» au «règne de la liberté» (G.F. Hegel). Du moins, c'est la direction dans laquelle il s'engage. C'est aussi ce que voulaient les communistes du dix-neuvième siècle et aujourd'hui tout le monde sait comment cela a fonctionné. En fait, très souvent, la plus grave erreur, c'est le «presque juste».

Pourtant, le revenu de base ne suppose pas l'étatisation des moyens de production. C'est plutôt le contraire qui est vrai: ce revenu permettrait de libéraliser au maximum le secteur privé et l'économie de marché, sans que cette libéralisation se fasse aux dépens des plus pauvres. En dernière analyse, il n'y a plus de pauvres. C'est cela l'idée du revenu de base. Et puisqu'il n'y a plus de pauvres, il n'y a plus d'exploitation possible de cette pauvreté, personne ne pouvant profiter de la nécessité de l'autre. Pour la même raison, il n'y a plus de victimes potentielles ou réelles à protéger par toutes sortes de lois ou de clauses réglementaires.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas de dire «tout le pouvoir aux soviets», mais «tout le pouvoir au consommateur» – et c'est une différence. La production de biens et services doit répondre à des besoins et non les exploiter. C'est ainsi qu'elle cessera d'être un but en soi. Mais qui est plus qualifié pour juger des besoins que celui qui les a? Par voie de conséquence, ce n'est pas au consommateur de servir à la production de biens et services en soutenant sa croissance, mais bien à celle-ci de servir le consommateur en produisant ce dont il a besoin. Pour cela, nous avons besoin de concurrence, de pluralité, d'alternatives: en un mot, de choix.

J'ai bien dit tout le pouvoir au consommateur, sauf un: celui d'exploiter la pauvreté. À cette condition donc, l'économie de marché se voit libérée de tout opprobre moral et politique. Cela dit, il est vrai qu'à l'heure actuelle, il semble difficile de s'imaginer une telle situation. De mémoire d'homme, ou encore depuis ce que certains d'entre nous entendent par l'expulsion hors du paradis, nous ne connaissons rien

d'autre que la nécessité et son exploitation. La fin de ce règne nous prend au dépourvu, aussi bien en philosophie qu'en politique. Surtout à gauche, il faut cesser de se tromper d'ennemi: sans la nécessité d'accepter l'offre (de travail), l'économie de marché et la libre concurrence ne sont que des facteurs de progrès. Ou encore, pour le dire autrement: Ce n'est pas «l'égoïsme» à l'œuvre dans le rapport contractuel qui, en soi, serait moralement condamnable, mais l'exploitation de l'état de besoin par cet égoïsme et, réciproquement, l'obligation matérielle de contracter avec autrui. Or, avec le revenu de base, la liberté contractuelle qui jusqu'ici n'était pour le moins pas très équilibrée devient une réalité pour chacun des partenaires. Désormais, tout le monde peut dire non à une offre. Voilà une théorie irréprochable...

En pratique, le revenu de base aurait plutôt tendance à donner le vertige. Plus de pauvres, vous vous rendez compte? Que vont devenir les philanthropes, que vont devenir les assistants sociaux, qu'advient-il de toute cette société privée de protection et – faut-il le rappeler – hors du contrôle de la bureaucratie sociale? C'est la fin du paternalisme, élargie au domaine économique et social. Tout à fait dans l'ordre des choses, absolument actuel et d'ailleurs, on n'arrête pas le progrès... Essayons néanmoins de comprendre pourquoi une telle perspective peut attiser la peur de ces grands enfants que nous sommes.

Jusqu'ici, toutes les formes de culture que nous avons connues étaient fondées sur la nécessité matérielle pour les humbles ainsi que, en contrepartie, sur le devoir moral pour les privilégiés. Il en résultait une construction hiérarchique de la société, en fonction de laquelle le destin de la majorité de la population était tracé d'avance. Mis à part les querelles ou révolutions de palais, pour le «peuple» lui-même, il n'y avait pas de choix à effectuer, pas de liberté et donc pas de responsabilité à prendre.

Mais si le travail devient facultatif, c'est la pierre angulaire de cette société qui se trouve remise en question. Chacun devient responsable de son destin, car on vient d'enlever les derniers garde-fous. La conséquence en sera-t-elle l'achèvement de la décomposition

psychosociale en cours – ou au contraire l'émergence d'une société nouvelle, d'une société de volontaires? Une chose est certaine: avec un revenu de base inconditionnel, si on obtient une société, il s'agira d'une société différente de celle que nous connaissons aujourd'hui. Ce constat a, bien sûr, des implications économiques. Sur ce plan, les changements sont certes difficiles, mais pas impossibles à prévoir. On peut en tout cas brosser un tableau général, préciser les enjeux et mettre en exergue les aspects de l'édifice économique où l'on peut s'attendre aux changements les plus radicaux.

La liberté du travail

Comme je l'ai souligné, le revenu de base inconditionnel institue un découplage partiel du travail et du revenu. Sans doute est-ce là sa caractéristique la plus «révolutionnaire» et en même temps la plus problématique. Comment savoir sous quelles conditions une personne jouissant de toute manière d'un revenu qui lui permet de vivre dans le respect de la dignité humaine proposera encore ses services sur le marché du travail? Faut-il croire que le revenu de base libèrera la créativité et l'esprit d'initiative de ses bénéficiaires ou au contraire qu'il les poussera un peu plus dans la passivité et l'isolement? Les philosophies peuvent diverger sur ce point, mais une chose est certaine: la politique doit prendre le citoyen tel qu'il est et non tel que l'on voudrait qu'il soit. En ce sens, le revenu de base inconditionnel pose une série de questions de fond auxquelles nous ne pouvons échapper. Quel peut être le sens d'un travail facultatif pour l'individu, mais nécessaire à la société? Pour le dire en un mot: Quels que soient ses motifs (volonté d'engagement, créativité, intérêt financier), le travail doit devenir un désir. D'un point de vue éthique, cette transformation suppose une nouvelle qualité de compatibilité entre l'égoïsme subjectif du gain personnel et l'altruisme objectif de la prestation à autrui.

Dans notre système économique, c'est la nécessité qui impose à la fois l'égoïsme de l'intérêt privé et l'altruisme de la prestation ; en même temps, par le biais du marché, elle relie l'un avec l'autre. Mais c'est l'intérêt privé, même sous la contrainte, qui dirige la relation. Lors

de la négociation caractérisant ce marché, cet intérêt n'est limité que par l'intérêt, en principe également privé, de l'autre. Cependant, la nécessité porte atteinte à la qualité de la négociation, en ce sens qu'elle a pour effet de réduire, ou même d'annuler le poids des intérêts de l'un des deux négociateurs. Plus généralement, on peut dire que la nécessité dénature la qualité des intérêts privés. C'est la raison pour laquelle, jusqu'à aujourd'hui, on se base sur la notion de besoin ou d'intérêt «objectif» pour faire contrepoids au libre jeu de la nécessité. Mais, pour déterminer cet intérêt objectif, on est obligé d'inventer un troisième acteur que je vais appeler le «juge» ou encore l'«expert», mais qui en réalité reste lui-même dépendant d'un pouvoir social et politique appartenant à d'autres intérêts. Autrement dit, par l'intermédiaire de l'Etat, un intérêt en soi subjectif prend une couleur objective et, en ce sens, cesse d'être libre. Ce jeu a été poussé à l'extrême dans les régimes socialistes, mais ne se limite pas à eux. Dans tous les cas, il restreint la liberté individuelle au profit de la sécurité sociale.

Le but du revenu de base est d'assurer cette même sécurité sans limiter ni la liberté individuelle ni le jeu des intérêts privés. Dans ce dessein, au lieu de fixer des règles, l'Etat crée un fait: un revenu inconditionnel pour tous assurant la dignité et incluant donc la sécurité. Par suite, la liberté individuelle est non seulement conservée, mais augmentée de manière radicale. La question éthique posée par le revenu de base est alors celle de savoir si la nature humaine (ce qui est «subjectif») est capable d'une telle liberté. La faisabilité du revenu de base n'est pas une affaire de financement, mais avant tout autre chose une question éthique, impossible à calculer, à «chiffrer» comme telle.

Au pays des mille et une nuits

Au pays des mille et une nuits, le seigneur appelle son esclave et lui dit: «J'ai l'intention de te donner la liberté, mais tu dois être d'accord avec ton émancipation et tout ce qu'elle implique». L'esclave est inquiet, car il a l'habitude de servir son maître sans se poser trop de questions et il n'aime pas devoir prendre des décisions lui-même. S'il a un mot en horreur, c'est bien celui de responsabilité. Au fond, notre

esclave a peur de lui-même, de ses défauts, de sa bêtise, de ses désirs... Ainsi, il répond à son maître: «Seigneur, si j'ai commis une faute, il faut me punir; si j'ai bien travaillé pour toi, il faut me récompenser; si je suis en danger, il faut me protéger. Ta liberté, je n'en veux pas. Je ne veux pas être mon propre maître, car je n'en ai ni la force ni l'esprit. C'est bien trop compliqué pour moi. Restons chacun à sa place et ne mélangeons pas tout!» Et voilà comme se termine l'entretien.

Cependant, après mille et une nuits de ténèbres, arrive un jour le siècle des lumières et de la démocratie. Au bout de quelque temps, la question se repose, mais en des termes un peu différents. Le seigneur est devenu un fonds d'investissement qui, par l'intermédiaire des cadres dirigeants des entreprises qu'il contrôle, dit à son employé: «Si je veux réussir dans mes affaires, mes hommes doivent pouvoir engager et licencier leur personnel comme bon leur semble, sur n'importe quel point du globe terrestre. Je ne suis donc plus en mesure de te protéger, cela me coûte trop cher. Tu dois prendre tes responsabilités et assurer ta sécurité toi-même. Débrouille toi!» Notre travailleur fut tellement choqué par cette nouvelle qu'il en fit une jaunisse. Devant la généralisation des pathologies professionnelles et pour donner aux employés les moyens de leur émancipation, il fut alors décidé d'attribuer une sorte de salaire ou revenu de base à tous les habitants du pays, sans égard à la contribution personnelle de chacun. Au début, les investisseurs se méfièrent et les marchés financiers en souffrirent un peu, mais très bientôt, devant la simplicité du système adopté, la confiance revint et les affaires reprirent de plus belle.

C'est ainsi que le revenu de base inconditionnel a vu le jour, par nécessité et en dépit de toutes les mauvaises volontés. Comme toujours, la liberté est une fille de la nécessité. Ce qui est nécessaire, on le fait en essayant de minimiser les risques. C'est vrai aussi pour la liberté du travail. Il ne faut même pas être philosophe pour le comprendre. L'éthique a toujours fini par suivre le mouvement et j'espère qu'elle le fera encore cette fois-ci, car si le revenu de base était à la fois nécessaire et irréalisable, l'humanité serait en grand danger.

Cela dit, même si l'opération est risquée, la liberté du travail présente tout de même certains avantages importants. Déjà rien que parce qu'elle oblige à réfléchir, elle va contribuer à élever le QI des

humains. De plus, le travail entrepris librement est avant tout un moyen d'expression personnel. En donnant au travail une mission «alimentaire», liée à sa rémunération, la nécessité matérielle de «gagner sa vie» détériore ce sens «créatif» qui est son vrai sens noble.

Faut-il donc croire que tous les hommes sont des artistes? – Mieux vaut laisser le marché de l'art juge de la question. En fait, la jouissance du revenu de base n'interdit à personne de travailler pour gagner de l'argent, pour acquérir un pouvoir d'achat supplémentaire qui, à son tour, rendra possible la consommation de biens et services au-delà de ce qui est nécessaire à chacun. Néanmoins, la liberté du travail change les conditions de la création de valeur.

Tout d'abord, il faut admettre de façon tout à fait générale qu'en comparaison avec les salaires bruts (et même nets, en partie du moins) versés aujourd'hui, la rémunération de ce travail sera plus modeste, puisqu'elle n'aura plus pour fonction d'assurer l'existence. Mais qui va en décider? le ministre de service? les syndicats? les patrons? Comme toujours dans une économie de marché, ce sont les faits qui décident. L'offre et la demande sont des faits s'influçant réciproquement; le revenu de base – un autre fait – donnera au demandeur d'emploi la force nécessaire pour négocier lui-même le prix de son travail (ce qui ne veut pas dire qu'il n'aura plus le droit d'écouter ses conseillers syndicaux). Indirectement, le revenu de base joue le même rôle qu'un salaire minimum légal, sauf qu'il le joue mieux. Voilà pour les emplois à bas salaires.

Pour les autres emplois aussi, il n'y aura en principe plus de rémunérations imposées, de conditions administrées, au même tarif pour tous. Les rémunérations, tout en tenant compte du revenu minimum acquis, seront à la mesure de la valeur de la prestation fournie, comme il en résultera des négociations menées dans chaque cas d'espèce et de la situation du marché.

Mais ce ne seront pas seulement les rémunérations qui subiront le contrecoup du revenu minimum inconditionnel. Les conditions de travail (horaire, climat d'entreprise et autres) devront elles aussi être revues en fonction des nouvelles données du marché de l'emploi. Il est un fait que certains de nos concitoyens donnent leur préférence à un

travail sans intérêt ou éprouvant mais bien payé, alors que pour d'autres, c'est plutôt l'intérêt et le plaisir qu'ils prennent à leur travail qui est au centre des préoccupations, quitte à faire des concessions sur le plan financier. Ce sont des points que l'on ne peut déterminer à l'avance, que l'on ne peut pas planifier. Une chose est cependant indiscutable: Les entreprises devront elles aussi faire preuve d'une certaine imagination pour obtenir la collaboration de salariés disposant du revenu minimum inconditionnel et non disciplinés par la peur du néant ou la honte de l'assistance.

Qui fera le sale boulot?

Qui fera le sale boulot? Combien coûtera une femme de ménage? Que gagnerons les employés de la voirie? Avec ce genre de questions, on en vient presque à croire que, sans la contrainte, certaines de nos vilaines corvées ne trouveraient plus du tout preneur. À ce propos, que pensons-nous réellement des travaux forcés? Tout est relatif, me dira-t-on. En fait, il ne sert à rien de s'énerver, il suffit de revaloriser ces travaux en question, non pas avec des discours humanitaires, mais en monnaie sonnante et trébuchante. Là encore, le marché s'en chargera à sa façon: en effet, dans ce cas comme dans les autres, à partir d'un certain niveau, l'offre rencontre la demande. Tout simplement, ceux qui ne pourront se payer une femme de ménage – par exemple, ceux qui n'ont pas de revenu en dehors du revenu de base – ceux-là apprendront à faire leur ménage tout seul. Au moins, comme cela, ils ne resteront pas toute la journée avachis devant leur téléviseur, comme certains esprits critiques le redoutent... Rappelons enfin que la femme ou l'homme de ménage professionnel jouissent eux aussi déjà d'un revenu de base, ce qui encore une fois met un frein aux prétentions trop élevées.

Qui va tenir les caisses des grands magasins? S'il faut payer une fortune pour avoir des caissières, cela va renchérir le prix des marchandises, car il est bien évident, de même qu'ils le font aujourd'hui pour les vols et la surveillance que ces vols rendent nécessaires, que les grands distributeurs reporteront le surcoût engendré sur le prix de leurs produits. Mais dans ce cas, une autre solution se dessine peut-être à l'horizon: la caisse automatique. Si on vivait vraiment encore à

l'époque de l'esclavage et des travaux forcés, le progrès technique aurait eu quelque peine à s'imposer – en tout cas dans le domaine de l'électroménager, mais pas seulement là. De même, dans le cas de nos caissières et sans doute encore dans celui d'autres tâches d'un intérêt douteux pour la personne, grâce au revenu de base inconditionnel, une nouvelle chance s'ouvre pour l'investissement dans la technologie. C'est pour le moins l'une des vocations honorables du capitalisme que de remplacer les travaux bêtes et méchants par celui de la machine. Mais pour que la machine s'y mette, il faut que les employés chargés de ces travaux coûtent assez cher pour rendre son intervention rentable. C'est exactement comme avec le pétrole et les énergies renouvelables. À l'image d'une taxe CO2 sociale, le revenu de base travaille aussi pour le progrès technique.

Un raisonnement analogue peut se faire à propos de l'entretien et de la réparation d'appareils ou d'installations entières produites de manière industrielle. Aujourd'hui, il revient souvent moins cher d'acheter du neuf que de réparer. L'entretien des produits industriels de consommation durable se fait en général de manière artisanale. Les pièces de rechange sont trop chères, soit parce qu'elles ne sont pas produites à grande échelle (manque d'économies d'échelle), soit parce qu'il est plus intéressant pour le fabricant industriel de vendre du neuf que de livrer l'artisan réparateur et ainsi de prolonger la durée de vie des produits, mais de freiner la croissance de ses propres ventes. De la sorte, la croissance économique se nourrit de la courte durée de vie des produits, ce qui produit des tonnes de déchets qui doivent ensuite être traités à grand frais par les recycleurs, un petit jeu qui donne du travail à d'autres industriels, mais qui à terme risque malgré tout de se heurter à certaines limites (matières premières, énergie), dont on vient seulement de prendre conscience. En tout cas, ce n'est pas là le type de développement le plus rationnel sur le plan écologique.

Pour conclure: le capitalisme est utile dans certains secteurs ou types d'activité, en gros, dans tout ce qui est susceptible d'être mécanisé, informatisé, automatisé, dans tous les domaines propres à la production industrielle et, dans ce cadre, à l'innovation et à l'amélioration de la performance des produits. On peut aussi mesurer le degré de compatibilité d'une activité avec le capitalisme en se basant

sur les investissements nécessaires à sa réalisation. Par contre, les types d'activité impropres à l'industrialisation sont nombreux et aujourd'hui sous-représentés dans la répartition des emplois. La raison en est simple: le travail coûte souvent trop cher pour rester à la portée de ces besoins.

Le résultat de cet état de choses est bien connu. Soit les besoins en question sont très solvables ; c'est le cas pour tous les services nécessaires au bon fonctionnement de l'économie (expertises, révisions comptables, conseil juridique ou fiscal...), ainsi que dans le domaine du luxe, où le client dispose des moyens de payer (personnel de maison spécialisé, chauffeur privé, hôtel trois étoiles et plus...). Soit ils ne le sont pas (clientèle normale) et l'Etat intervient avec des subventions (médecins et autre personnel du secteur de la santé, soins à domicile, jardins d'enfants, EMS) ou d'autres formes d'aides (par exemple, un taux réduit de TVA ou pas de TVA du tout). En un mot: il s'agit là de toute une série d'activités répondant à des besoins réels mais impossibles à financer sans aide publique à un prix raisonnable. Mais comme les finances publiques vont mal, il faut couper dans les budgets concernés. C'est ainsi que dans certains pays voisins voire même en Suisse, on manque de travailleurs et connaît le chômage en même temps. L'offre et la demande se cherchent, mais ne se trouvent pas...

Tous ces secteurs d'activité ont un point commun. L'intervention humaine y reste primordiale en tant que garantie de qualité de la prestation. On peut aussi manger au self-service du coin, juste à côté du supermarché, ou s'acheter des repas déjà cuisinés. Mais on ne mangera pas aussi bien. Sur ce plan, la cuisine industrielle ne vaudra jamais la cuisine artisanale. Si elle fait néanmoins un chiffre d'affaires croissant et respectable, c'est encore une fois parce que la plupart du monde n'a pas le choix.

Insertion sociale

La participation de tous à la vie sociale, économique et culturelle ne peut être obtenue par la contrainte. Ceci est tout aussi valable pour les personnes qui se trouvent aujourd'hui rejetées hors du monde

socioprofessionnel. La réinsertion par décret, pratiquée aujourd'hui encore faute de mieux, a pour effet d'infantiliser le citoyen et de l'exposer à toutes sortes de pathologies psychosociales. Au contraire, le revenu de base, en tablant sur une insertion libre et volontaire¹⁰, responsabilise ce même citoyen. Il y a trois groupes de raisons qui parlent pour la plausibilité de cette hypothèse:

- Une raison psychologique et normative: le «qu'en dira-t-on». La passivité produit à elle seule une stigmatisation sociale autant que personnelle. Elle peut même conduire à des états dépressifs ou les aggraver.
- Une raison intrinsèque: l'intérêt que l'on porte à ce que l'on fait, à la nature d'un travail que l'on a choisi, à la collégialité dans le travail.
- Une raison financière: si le revenu de base assure l'existence et la dignité, il ne peut financer qu'une vie simple. Pour consommer davantage, s'acheter une voiture ou une télévision de la dernière génération, pour pouvoir s'offrir des vacances à l'auberge, le revenu de base ne suffira pas.

Le revenu de base soutient l'action sociale autogérée et indépendante des pouvoirs publics, plus efficace parce que plus flexible et plus motivée. Il met un terme à la bureaucratisation non seulement de l'action sociale, mais, plus généralement, de l'ensemble des rapports économiques et sociaux. Dans l'ensemble, comme nous l'avons vu plus haut, le revenu de base permet le développement de toute une série d'activités aujourd'hui non rentables, parce que devant faire face à des coûts du travail trop élevés. De plus, il fait tomber le mur juridique et moral entre activité lucrative et bénévolat.

En l'espèce, il peut s'agir d'organisations syndicales (conseils à l'emploi ainsi qu'aux prétentions de rémunérations, assistance juridique), d'associations à but non lucratif (confessionnelles ou non) ou encore d'autres types d'organisations à caractère plus proche du monde de l'entreprise. Dans ces unités qui, ces dernières années, se

¹⁰ Cette liberté revendiquée autant qu'assumée est ce qui manque à la «flexicurity» danoise (qui est une forme généralisée de coaching).

sont organisées en réseau, appelé secteur de l'«économie sociale et solidaire», la valeur produite puis répartie partiellement entre les collaborateurs reste minime, ce qui justifie des rémunérations faibles, voire nulles. Actuellement, ces organisations sont en partie mandatées et subventionnées par les pouvoirs publics qui ainsi leur délèguent le travail de réinsertion sociale.

Avec l'apport du revenu de base inconditionnel, ces entreprises acquièrent une autonomie financière complète. Par suite, il n'y a plus de frontières à bâtir, de barrières juridiques et fiscales à élever pour séparer la recherche du profit de la solidarité, l'égoïsme économique de l'altruisme social. Même le bénévolat ne représente plus une catégorie à part, proche des bonnes œuvres, mais participe à l'éventail des rétributions en tant que salaire zéro. De plus, au lieu de rémunérer en argent et donc en pouvoir d'achat supplémentaire, l'économie solidaire paie ses collaborateurs en convivialité, en solidarité concrète au sein de l'entreprise elle-même. Enfin, elle leur «remonte le moral» en leur fournissant l'occasion de se sentir utile à leurs concitoyens, utilité prouvée par la demande correspondant à leurs prestations, donc également par le marché et non par une quelconque instance administrative ou judiciaire.

Il est en effet important de souligner que la valeur du travail fourni, même dans des structures relevant de la solidarité, doit se voir sanctionnée par un marché et non par une hiérarchie administrative. L'utilité de toute prestation à autrui ne se démontre que par la présence d'une demande. Le fait que le travail ait un but marchand ne signifie pas nécessairement que le profit soit au centre des préoccupations. Par contre, dans une démocratie, c'est bien la vente de la prestation qui prouve son utilité pour la société.

Revenu de base et action collective

À ce stade de la discussion, j'aimerais encore faire une remarque importante et à la fois dissiper un éventuel malentendu. Tout libéral qu'il soit, le revenu de base ne transforme pas la société en une somme anonyme d'individus. Même si ce revenu est versé à chacun et que sur

le plan professionnel, il crée une véritable liberté contractuelle, il ne faudrait pas en conclure que toute forme d'organisation collective soit désormais superflue et que, notamment, on puisse faire l'économie des syndicats ouvriers et patronaux, ou encore d'autres groupes d'intérêts organisés.

Par ailleurs, il ne faudrait pas, dans un excès d'idéalisme, s'imaginer que le revenu de base inconditionnel puisse à lui seul résoudre tous les problèmes du travailleur salarié. La négociation des salaires et autres éléments du contrat de travail restera le lieu d'un rapport de force entre les parties contractantes. Seule l'existence du salarié (la vie qu'il doit «gagner» aujourd'hui) ne sera plus en jeu. Mais pour le reste, les conflits d'intérêts resteront la règle et les solutions trouvées issues de l'état du rapport de force (car sinon, on n'aurait même plus besoin de contrats...).

Par conséquent, la négociation reste dans l'intérêt de toutes les parties: que dire d'un travailleur isolé ne pouvant que dire oui ou non à une offre et dont la réponse modifiera sensiblement le pouvoir d'achat malgré le revenu de base? Si le revenu de base ne permet plus le chantage à l'existence, cela ne signifie pas qu'il transporte la société du même coup au paradis de l'identité d'intérêt. Les travailleurs salariés – tout comme, par exemple, les consommateurs – continueront à faire valoir leurs intérêts non seulement en tant qu'individus (par leurs propres choix et décisions), mais aussi au travers d'organisations au moyen desquelles ils peuvent faire entendre leur voix avec plus de persuasion. Il ne s'agit pas là d'un privilège, mais d'un attribut essentiel de la vie en société démocratique.

À mon sens, la libéralisation des rapports de travail n'est pas en contradiction avec l'esprit de l'action et de la négociation collectives ; par contre, elle pourrait en transformer le sens et certaines caractéristiques. Plus précisément, ce qui devient superflu avec le repositionnement de l'offre et de la demande sur le marché du travail induit par le revenu de base, c'est le caractère impératif de certaines dispositions légales ou conventionnelles ainsi que l'institutionnalisation de la négociation menée par les organisations compétentes qui, aujourd'hui,

donnent à l'action collective le caractère d'un mandat et en même temps produisent une démotivation relative chez l'individu concerné.

Depuis sa légalisation, le syndicalisme ouvrier – mais la situation n'est pas très différente en face – a eu ainsi tendance à créer une distance entre l'organisation et ses membres. Un peu à l'image de la démocratie représentative, les organisations syndicales se sont alors comprises comme représentant leurs membres, sans que ceux-ci, sauf exception, participent directement à leur action. Dans le contexte économique créé par le revenu de base, le renforcement de la position des travailleurs comme individus sur le marché du travail permet de rendre à la démocratie syndicale un caractère plus direct, fondé sur la participation active de salariés ou de demandeurs d'emplois d'autant plus motivés qu'ils s'engagent librement et volontairement dans des activités dont ne dépend plus leur propre survie.

Il est faux de croire que les victimes soient les meilleurs militants. Avec le revenu de base, le travailleur, en cessant d'être un objet de l'action collective, devient lui-même acteur de cette action à laquelle, plus que jamais, il a choisi librement de participer.

Revenu de base et capitalisme planétaire

À la guerre comme à la guerre?

Prenons un peu de distance et posons-nous la question: où en sommes-nous exactement avec le libre-échange? Certaines remarques s'imposent d'emblée. La vérité, c'est que nous sommes en guerre et que cela nous pose quelques problèmes, même s'il ne s'agit pour l'instant – dans le meilleur des cas – que d'une guerre économique. Les enjeux de cette guerre: la compétitivité, les emplois, la croissance, notre mode de vie ; ses coûts: le démantèlement social sous toutes ses formes. Le bilan est le même pour tous, adouci pour les gagnants, catastrophique pour les perdants. Dans ce contexte, en définitive, il n'y a pas d'échange gagnant-gagnant; c'est là encore un de ces mythes que l'on nous ressassé sans arrêt et qui ne repose que sur certains cas particuliers, médiatisés à grands coups de campagnes publicitaires. Un mythe qui a la vie dure, du moins sous nos latitudes ...

Comme dans toute guerre, la réalité, c'est le fait de perdre et de gagner. Peu importe que ce soit à l'échelle de la planète entière, à celle d'un pays «émergent», de l'Afrique subsaharienne ou des cantons suisses: le développement économique abandonné au mécanisme du libre-échange est foncièrement inégal. Partout, sans aucune exception, il crée en même temps la richesse et la pauvreté. On a beau nous asséner des statistiques mirobolantes de croissance et même «d'élévation du revenu national par habitant»; ces habitants-là n'ont malheureusement qu'une existence purement statistique. La réalité, c'est de plus en plus de nouveaux riches et de plus en plus de nouveaux

pauvres, pour ne pas dire pire¹¹. Pas besoin d'études scientifiques pour le comprendre ; il suffit de constater l'essor sans précédent dans l'histoire économique de l'industrie du luxe – un marché planétaire terriblement porteur, où l'économie suisse a du reste eu le nez de relativement bien se positionner.

C'est vrai. Notre armée, ce ne sont pas nos divisions blindées, ce sont nos entreprises actives dans le monde entier. Et nos généraux n'ont pas besoin de porter l'uniforme pour avoir le sens de la stratégie. Il faut tout de même leur tirer un coup de chapeau: dans l'ensemble, ils s'en tirent plutôt bien, même quand ils ne dirigent que des petits et moyens bataillons de spécialistes. Le problème est ailleurs: cette armée n'est pas là pour nous obéir, car elle ne rend de comptes qu'à ses propriétaires, généralement des actionnaires ou des fonds d'investissement disséminés dans le monde entier, pardon, dans le monde riche pour l'essentiel. Autrement dit, il ne s'agit pas de notre armée, mais d'une armée dirigée par la finance cosmopolite et qui ne campe en Suisse que dans la mesure où elle y trouve des avantages. Pour cela, il faut que la population, les administrations publiques, le savoir faire et la fiabilité de notre capital humain, la modestie salariale des plus humbles autant que la modestie fiscale de l'Etat envers les plus riches – il faut que l'ensemble de ces facteurs rendent la place d'armes «Suisse» suffisamment attractive. Alors de quoi s'agit-il? Serait-ce du chantage? du libre-échange? du patriotisme économique? Décidément, cette guerre dont les vainqueurs, pour la plupart des pacifistes de salon scandalisés par la violence émanant des bas étages (banlieues parisiennes, Proche-Orient, Darfour, Al Qaïda et autres), cette guerre est tout de même d'un genre bizarre.

Si mes souvenirs sont bien exacts, n'est-ce pas Bertolt Brecht qui a écrit un jour que le développement du patriotisme serait inversement proportionnel à celui du pouvoir d'achat? Une leçon qui reste pleinement valable aujourd'hui.

¹¹ Le pire aussi un résultat de cette connivence entre la misère et son exploitation: d'un côté tous les trafics mafieux, de l'autre tous les fondamentalismes.

À la recherche d'une alternative

Au fond, pourquoi en est-il ainsi? Pourquoi l'échange est-il inégal? La réponse est d'une logique désarmante: tout simplement parce que ce commerce est systématiquement fondé sur la mise à profit de l'état de nécessité d'autrui. En réalité, l'échange n'est pas vraiment libre pour tout le monde. Seul l'état de nécessité, le besoin dans toute sa violence, peut expliquer que les échanges ne font pas que des riches et que les fruits de la croissance économique ne sont pas mieux répartis.

La croissance économique, celle de l'économie marchande, s'est toujours appuyée et s'appuie encore aujourd'hui, surtout dans les pays émergents, sur le passage des économies locales, jusqu'alors vivrières et autarciques par leur tradition, vers une production marchande destinée au marché mondial. C'est ainsi que pour un paysan d'Amérique latine par exemple, il ne suffit pas de chanter les louanges des deux ou trois dollars de plus gagnés sur ce marché, mais il faut mettre ces gains en relation avec les trois à cinq dollars de dépenses nouvelles, nécessaires pour couvrir des besoins nouveaux, en quelque sorte «émergents» eux aussi parce que liés à l'abandon de l'autarcie économique. Quand on travaille pour Nestlé ou Unilever, on n'a plus le temps de cultiver son potager ou d'entretenir sa hutte avec les méthodes traditionnelles. Alors on paie – si on en a les moyens – ou l'on accepte une détérioration de la qualité de vie. Ainsi croît le PIB: on s'appauvrit en nature et s'enrichit en espèces. Mais en se substituant à l'agriculture vivrière et régionale, l'agriculture exportatrice ne profite pas à tous ses acteurs. Dans ce contexte, il faut enfin cesser de verser des larmes de crocodile pour les «pauvres agriculteurs» du tiers-monde, soi-disant réduits à la misère par nos subventions agricoles. Ce ne sont pas eux les victimes de notre protectionnisme, car leur vocation marchande est tout au plus locale – ce sont les multinationales établies là-bas et qui achètent leurs produits pour trois fois rien, pour nous les revendre à la fin de la chaîne de fabrication et de transport aux quatre coins du monde, et tout cela à un prix de revient défiant toute concurrence de chez nous. Pauvres sociétés multinationales! Pauvre OMC! Pauvres gouvernements!

Bien sûr, on en parlerait différemment si les paysans du Cameroun ou du Vietnam disposaient d'un revenu de base leur permettant de négocier sérieusement avec les multinationales. Du coup, on n'aurait plus besoin du label Havelaar, parce que le commerce serait de toute manière équitable. Répétons-le: Nous ne sommes pas opposé au commerce mondial, nous ne fustigeons que l'obligation de contracter, à des conditions dictées par le plus fort.

À l'heure actuelle, vu l'état où en sont les choses, il ne sert plus à rien de réclamer l'égalité de revenu pour tous les acteurs intervenant sur les marchés. D'ailleurs cette revendication a pris un coup de vieux ; en un mot, elle n'est plus de notre temps. Au contraire, l'inégalité en tant que facteur de prix d'excellence a rendu et rend possible une compétition dont nous apprécions tout de même certains fruits. Que le meilleur gagne! C'est ainsi que fonctionne le progrès, à l'image des lois de l'évolution naturelle. C'est ainsi que le meilleur s'impose: en devenant normal. Nous ne pouvons ni ne voulons arrêter ce moteur de civilisation. Par contre, nous pouvons le transformer de manière à ce qu'il fonctionne avec un autre carburant. En lieu et place de la lutte pour la survie, qui fait de la croissance un but en soi mettant l'humanité tout entière en danger, c'est une sorte d'énergie renouvelable qui doit aujourd'hui servir le progrès: la liberté du travail.

Marché mondial et «souveraineté alimentaire»

Puisque nous en sommes au chapitre de l'alimentation, parlons un instant de toute la chaîne agroalimentaire. La question est double: jusqu'où peut aller l'industrialisation de l'agriculture? Et jusqu'où peut aller sa mondialisation? Est-il normal que des tomates fassent trois fois le tour du continent avant d'arriver sur la table du consommateur sous la forme de ketchup? Pourquoi les produits étrangers sont-ils généralement moins chers que les produits du terroir?

Curieusement, ce n'est pas le privilège des pays riches: au Mexique, on apprend que les multinationales vendent la survie alimentaire à moindre prix que les paysans de la région, ce qui conduit à la disparition de ces paysans avec leurs traditions et à l'aggravation de la

surpopulation dans les villes, pour ne pas dire à une déstabilisation de toute la société¹². La seule différence, c'est que les paysans suisses, étant subventionnés, disparaissent moins vite et dans l'ordre. À côté du problème social, le danger de la mondialisation, dans ce cas, est de nature écologique. La course à la productivité et le prix relativement bas du transport sont en train de fausser le jeu de la concurrence aux dépens de la qualité et de mettre en péril à la biodiversité alimentaire. C'est vrai que nous n'avons pas besoin de plus de deux ou trois constructeurs d'avions dans le monde ; mais nous ne pouvons sacrifier la diversité des espèces de riz ou de pommes de terre sur l'autel de la productivité. Ne devenons pas staliniens sans le savoir!

Les paysans n'ont évidemment pas attendu les écologistes pour monter sur les barricades. Nous ne pouvons certainement pas raconter ici toute l'histoire passionnante du commerce agricole dans le monde, des différences entre le prix à la production et celui du supermarché et ainsi de suite. D'ailleurs, dans la plupart des cas, nous n'en sommes plus là. Mais il peut être utile de rappeler que dans certaines régions du monde, les paysans pauvres se sont organisés autour d'une revendication à caractère essentiellement protectionniste, celle de la «souveraineté alimentaire», pour lutter contre les effets déstabilisants du marché mondial sur leur vie et leur métier. Cette attitude n'est évidemment pas le privilège des paysans pauvres. Il paraît qu'en Angleterre, c'est la Maison Royale qui profite le plus des subventions agricoles de l'UE. Voilà de vrais souverains alimentaires!

C'est tout de même gênant. Ceux qui ont le bras long s'en sortent toujours, car ils exercent une influence politique sur l'Etat. Aux USA, ils ont leurs lobbies ; chez nous également. Mais là encore, il ne suffit pas de faire l'apologie du libre-échange ; il faut asseoir notre libéralisme sur la sécurité matérielle qu'apporte le revenu de base. Ceci concerne aussi bien le secteur agroalimentaire que tous les autres domaines d'activité dont nous venons de parler.

¹² Pour plus d'information sur ce point, consulter: Pisani, E., et Libiez, M. «Une politique mondiale pour nourrir le monde», Springer 2007.

En effet, avec un revenu de base inconditionnel, la situation change du tout au tout. Là où la rationalisation et l'automatisation sont utiles, il les favorise (emplois bêtes et méchants) ; là où l'industrialisation est impossible ou contraire à la qualité de la prestation, le revenu de base donne le temps libre nécessaire à une revalorisation de l'intervention humaine. Soit sous la forme d'emplois moins bien rémunérés qu'aujourd'hui, mais attrayants par leur enjeu, soit sous la forme d'une participation du consommateur à la production (par exemple, la cueillette dans l'agriculture qui se fait déjà aujourd'hui). Aucun paysan n'est plus à la merci du marché mondial puisque, comme tout le monde, il ne vit pas du produit de ses ventes, mais en tire un revenu supplémentaire – à condition de savoir mener sa barque.

Pour conclure sur un plan plus général, il faut bien voir que le revenu de base donne un nouveau sens au travail, beaucoup plus proche de ce que l'on pourrait appeler contribution au bien-être commun, valorisation de compétences personnelles ou encore création. C'est ni plus ni moins l'organisation de la société conforme à l'époque postindustrielle. Mais encore faut-il nous assurer que cette organisation est au moins aussi équitable que l'ordre social que nous connaissons aujourd'hui.

Justice sociale

Tout le monde sait que nous avons besoin d'une justice sociale, incitative sur le plan économique sans pour autant cesser d'être une vraie justice. C'est ce principe que le système actuel, fondé essentiellement sur le rapport juridique de l'assurance¹³, a cessé de respecter et qui doit donc être repensé dans toutes ses dimensions. Sinon, nous risquons l'injustice, comme aujourd'hui.

Par ailleurs, il est vrai que le revenu de base peut être considéré comme un droit fondamental; dans cette perspective, il devrait être institué sans égard aux coûts qu'il occasionne, en quelque sorte à n'importe quel prix. Mais l'histoire nous a montré que la politique sociale ne peut impunément faire abstraction de ces questions a priori sordides de financement. On ne peut distribuer qu'une valeur qui a été créée ; personne, aucun Etat et aucun système ne peut honnêtement échapper à cette règle. Par conséquent, dans le cas du revenu de base comme dans n'importe quel autre, il faut réfléchir au principe d'équité de manière réaliste, c'est-à-dire sans oublier les conditions de la création de valeur, et en particulier l'attractivité de l'emploi et de la performance économique pour la population concernée. Nous y reviendrons dans nos propositions en matière de fiscalité; mais d'ores et déjà, le revenu de base comme tel, en raison de son inconditionnalité et, en cela, à la différence de tous les systèmes pratiqués aujourd'hui, ne pénalise pas l'emploi rémunéré. Contrairement à ce qui se produit fréquemment avec l'aide sociale aujourd'hui, aucun travailleur ne devra se contenter d'un revenu disponible inférieur au revenu de base.

¹³ Le principe de l'assurance sociale remonte à Bismarck.

Égalité

Qu'est-ce au juste que la justice sociale?

Faut-il, pour lui satisfaire, que tout le monde roule en 4 x 4?

Si cette boutade prend un sens, c'est parce que le principe d'équité fondant toute idée de la justice apparaît d'emblée inséparable de la notion d'égalité. Il s'agit d'une très vieille histoire. Dès les premiers balbutiements de la culture, la vengeance, en tant que justice privée, prétend rendre la pareille et donc rétablir un équilibre par l'égalité de traitement: «Œil pour œil, dent pour dent». À un stade supérieur de civilisation, l'égalité des citoyens devant la loi reprend la même idée et permet ainsi à l'État de droit moderne de légitimer son pouvoir.

«Liberté, égalité, fraternité»: Ici encore, l'idéal républicain place l'égalité de droit au centre de ses préoccupations. Cependant, l'égalité de droit n'est pas l'égalité de fait, loin de là. Au risque de passer pour un nostalgique des anciens régimes, on pourrait même prétendre que l'égalité de droit, fondement institutionnel du libéralisme, permet de supprimer les derniers obstacles à l'inégalité de fait. Née dans ce contexte, la social-démocratie des dix-neuvième et vingtième siècles a eu tendance à concevoir et promouvoir l'égalité de fait comme un nouvel idéal de justice sociale. «À travail égal, salaire égal», tel était le mot d'ordre. Mais qu'entendait-on exactement par «travail»? La valeur du temps donné ou celle de la prestation, celle du rendement obtenu? S'il y avait là en tout cas de quoi nourrir le débat idéologique au sein des différents courants politiques, la démarche égalitariste n'a jamais réellement obtenu l'appui des milieux économiques. Comme nous l'avons déjà vu, pour des raisons liées aussi bien à la conjoncture politique de l'après-guerre qu'aux conditions techniques et organisationnelles du processus d'industrialisation de l'époque, l'idéal égalitaire a connu ses meilleurs jours entre 1945 et 1975. Depuis, comme on sait, la tendance s'est à nouveau inversée sans que la social-démocratie ne puisse s'y opposer. De nos jours, les inégalités croissantes de rémunération et de pouvoir d'achat rencontrent la méfiance, voire l'opposition des couches les plus diverses de la population.

D'autre part cependant, la tentative de transposer par décret le principe de l'égalité de droit dans la réalité économique et sociale reflète une conception égalitariste du monde qui, en substance, nie la différence entre le concret et le normatif, le réel et l'idéal¹⁴. À l'image de la règle générale et abstraite établie par la loi, l'égalitarisme considère le citoyen comme un homme général et abstrait... Il n'existe pas de loi qui puisse tout prévoir ; plus elle va dans cette direction, plus elle devient compliquée à appliquer. La personne concernée s'en rend compte aux guichets de la bureaucratie sociale et doit le ressentir, pour peu que son état lui en donne encore la force, comme une atteinte à sa liberté et à sa dignité. Encore une fois, c'est là souvent l'une des raisons pour laquelle le citoyen refuse l'aide sociale à laquelle il a droit, s'il peut encore s'en passer en faisant un sacrifice de plus.

Enfin, il est indéniable que dans une économie libérale, l'égalité de traitement est un non-sens. Les différences de rendement et d'efficacité, pain quotidien de tout responsable d'entreprise, démontrent bien au contraire que tous les hommes ne sont pas égaux. Certains sont plus énergiques et d'autres plus contemplatifs, certains sont plus audacieux et d'autres plus prudents, certains savent vendre et d'autres ne le savent pas...

Alors je repose la question: que faire? Les inégalités sont là, parce que nous avons opté pour la liberté – à une exception près, mais de taille: le travail lui-même reste une obligation réelle pour la majorité de la population mondiale. Le fait est qu'à l'échelle planétaire, il n'y a de loin pas assez de travail pour employer tout ce monde. En l'état des choses, la conséquence est catastrophique: le chantage est la règle. Tandis que dans les pays pauvres, les gens vendent ce qui leur reste de leur maigre patrimoine pour payer les mafieux qui vont les introduire clandestinement dans les «paradis du travail» d'Europe et d'Amérique du Nord, dans les pays riches, chez nous, la peur de perdre nos maigres privilèges nous fait avaler des couleuvres sur le plan des salaires et des conditions de travail.

¹⁴ Ici encore, le totalitarisme et le fondamentalisme nous guettent à la croisée des chemins...

Face ces développements, il nous faut reprendre la réflexion sur la justice sociale par le début. Où est le vice, où est la vertu? Que dire des rapports marchands, que dire des inégalités, que dire de la pauvreté et de son exploitation? Que peut faire l'Etat et que ne peut-il pas faire? Dans ce contexte, quel rôle peut jouer le revenu de base inconditionnel? À mon sens, nous ne pouvons aller à l'encontre de ces aspects choquants de la mondialisation en nous référant à une morale égalitariste traditionnelle. Pour le dire plus concrètement: a priori, ce ne sont pas les milliards accumulés par Monsieur Untel qui me gênent; il s'agit là d'une question de stratégie d'entreprise et s'il y a des lésés, ce sont les propriétaires, c'est-à-dire les actionnaires. En toute logique, c'est à eux qu'il appartient de contrôler leurs exécutifs et de décider en dernier recours des rémunérations. Par contre, ce qui est réellement insupportable d'un point de vue éthique et, dans la durée, dangereux pour la société, c'est la pauvreté.

À partir de cette constatation, il est possible de définir une conception nouvelle de la justice sociale. Ce n'est plus vers le haut de l'échelle qu'il faut porter nos regards, là où l'envie et la jalousie risquent de pervertir le sentiment de justice, c'est uniquement vers le bas, pour ensemble mettre fin au règne de la nécessité. En pratique comme en théorie, comme nous allons le voir, seul un revenu de base inconditionnel peut nous donner les moyens de le faire.

Nous avons besoin d'un nouveau mariage entre équité et efficacité. Mais pour bien unir, il faut commencer par séparer, car sinon, en guise d'union, on obtient la confusion. Nous sommes en pleine confusion quand, par exemple, l'État paye des chômeurs pour les occuper, sans s'intéresser à la valeur de ce travail, mais avec pour unique objectif le fait de les savoir placés et insérés dans notre ordre social. Nous y serions aussi si, par le biais du partage légal du travail, l'État tentait de «sauver» ou de répartir des emplois au nom de l'équité. Par contre, l'institution du revenu de base peut se fonder sur une distinction claire entre l'économique et le social et ce, sur plusieurs plans:

- Sur le plan des revenus: d'une part un revenu de base social, d'un montant déterminé en fonction de critères objectifs et égal pour tous, et d'autre part un revenu privé, d'un montant variable, correspondant au rendement du travail fourni ou du capital investi.
- *Sur le plan des dépenses de consommation:* d'une part la satisfaction des besoins d'une existence dans la dignité humaine, de l'autre celle de désirs de consommation plus étendus.
- *Sur le plan des coûts de production:* d'une part le coût privé (direct) du travail, supporté par l'entreprise utilisant ce travail et payé au prix du marché. D'autre part le coût social (indirect) de ce même travail, supporté par toutes les entreprises collectivement et, comme nous le verrons plus loin, payé par chacune en fonction de la valeur ajoutée obtenue et en définitive par le consommateur, c'est-à-dire par celui qui entend bénéficier de prestations fournies par autrui.

Philosophiquement parlant, comme nous l'avons dit, le revenu de base instaure le passage du «règne de la nécessité» au «règne de la liberté». Je ne peux que répéter ce qui a été dit plus haut: le problème, ce n'est pas l'économie de marché en soi, ce ne sont pas les inégalités comme telles. Le vrai problème, c'est la pauvreté et son exploitation. Ce qui rend indécent les millions gagnés à la bourse ou à la tête d'une multinationale, c'est la mise en relation des revenus astronomiques de certains avec la misère générale, vécue ou redoutée. Mettons un terme à la nécessité et nous cesserons de dénigrer la réussite.

Si le travail est facultatif, il n'y a plus de réussite sur le dos des autres

Si, d'un point de vue éthique, il n'y a plus rien à redire à la performance honnête et respectueuse des lois, on peut l'honorer sans se voir immédiatement perçu comme un ennemi du peuple. Ce point est d'une importance beaucoup plus grande que l'on pourrait le croire de prime abord. En fait, il s'agit d'une question psychologique et

normative. Comme c'est souvent le cas dans ce domaine, la réalité dépend de l'idée que l'on s'en fait. C'est ainsi que, dans un pays ou une culture donnée, plus on aura l'habitude de prendre les riches ou les «capitalistes» pour des voleurs, plus le monde de la finance y attirera des personnalités faisant effectivement preuve de moins de scrupules, parce que seules psychologiquement imperméables à cette réprobation sociale. Or il y a une grande différence entre la rationalité capitaliste et le détournement de fonds sous toutes ses formes. C'est ce qui a freiné le développement économique dans beaucoup de cultures et qui risque aujourd'hui de déstabiliser notre propre mode de vie.

Encore une fois, face aux inégalités économiques, la seule solution à la fois sociale et libérale est de mettre fin à la pauvreté. Par ailleurs, gardons aussi en mémoire que toute justice fondée sur une norme égalitaire risque de légitimer la jalousie et, en cela, de conduire à des débordements violents dont nous connaissons certains exemples historiques et que nous ne voudrions à aucun prix voir se répéter. Enfin, si nous parvenons à atteindre le but que nous nous sommes fixés et à rendre l'entretien de l'existence et de la vie humaine indépendant du jeu de l'offre et de la demande, nous pouvons lever pour le reste toutes nos objections morales à ce jeu lui-même. Concrètement, nous pouvons accepter les privatisations, mettre fin à toute forme particulière de protectionnisme économique, supprimer les obstacles à la concurrence dans nos marchés intérieurs et même, comme nous allons le voir maintenant, transformer l'imposition directe des personnes physiques, dont la progressivité – en Suisse pour le moins – ne relève aujourd'hui plus que de la fiction politique¹⁵, en un impôt à taux unique.

¹⁵ Si on base sur les revenus bruts (voir aussi les explications au chapitre suivant).

Revenu de base et fiscalité

Le sens de l'impôt n'est plus celui d'un tribut dû au seigneur, mais celui du financement de dépenses communes et éventuellement l'incitation à se comporter d'une manière solidaire (par exemple dans la lutte contre le réchauffement climatique). Il faut que l'impôt soit simple et exempt de tout rajout relevant de la politique sociale, car pour le social, le revenu de base joue déjà ce rôle de manière beaucoup plus efficace. Il ne faut pas que la fiscalité punisse la performance économique, car en fin de compte, c'est tout de même cette performance qui finance le revenu de base. La fiscalité ne doit pas non plus fausser les règles du marché, comme elle le fait aujourd'hui à un point tel que pour certaines entreprises, le conseil fiscal devient plus important que la direction commerciale. Enfin, la fixation de l'impôt doit tenir compte de la concurrence fiscale sur le plan international. Inutile de crier au sacrilège: il faut «seulement» être capable de faire abstraction un instant de la société actuelle pour pousser le raisonnement sur le revenu de base jusqu'au bout.

Les impôts directs aujourd'hui

Aujourd'hui, la fiscalité directe est à la fois décourageante, bureaucratique et arbitraire. La complexité du droit fiscal actuel est due au fait que l'Etat a pris l'habitude de faire usage de la fiscalité pour atteindre toutes sortes d'objectifs politiques qui a priori n'ont rien à voir avec la logique de l'impôt. La majorité de ces dispositions relève soit de la politique sociale, soit de la promotion de l'emploi (qui d'ailleurs est aussi une forme de politique sociale). Ainsi, les impôts directs sont à la fois trop compliqués, trop fondés sur la stabilité des emplois alors qu'en définitive, leur objectif de redistribution du pouvoir d'achat n'est que peu ou pas atteint:

- *Fiscalité trop compliquée*: La complexité croissante des règles d'imposition qui, en Suisse, est encore aggravée par le fédéralisme, heurte le principe d'efficacité. Les administrations fiscales aussi bien que les contribuables perdent trop de temps et d'argent pour déterminer le montant de l'imposition effective. Cette critique concerne en particulier le parcours du combattant entre revenu brut et revenu imposable.
- *Fiscalité fondée sur la stabilité des emplois autant que de l'organisation des entreprises*: Tant que la grande majorité de la population active était employée de manière durable par une entreprise, la détermination de l'impôt et le contrôle des déclarations (certificats de salaires) étaient des tâches relativement faciles. Mais aujourd'hui, l'impact de la flexibilisation sur le marché du travail (emplois à temps partiel ou à court terme, travail sur mandat, pour plusieurs employeurs ou commanditaires...) rend la détermination du revenu à imposer beaucoup plus ardue¹⁶.
- *Fiscalité arbitraire et hypocrite*: En ce qui concerne les personnes physiques, c'est en grande partie à tort que l'on considère de nos jours encore l'impôt direct comme plus social que les impôts indirects. En pratique, le principe de redistribution (transfert de revenu net) à la base de la progressivité des taux d'imposition est largement neutralisé par la progressivité bien réelle des déductions légales¹⁷. Il

¹⁶ «Notre système est prévu pour des salariés qui ont une activité stable, un employeur unique, et qui sont liés à une place de travail. Or qu'observe-t-on aujourd'hui, sans parler de ceux qui traversent des épisodes de chômage? On constate que de plus en plus de gens travaillent sur mandat, en free-lance, dans des statuts plus ou moins déclarés d'indépendants qui résultent des politiques de réduction du personnel menées au sein des entreprises, ce qu'on appelle le «contracting out». C'est déjà le cas pour les informaticiens, ça va le devenir pour les secrétaires ou d'autres professions qui vont profiter de la mobilité du tertiaire. Comment l'Etat organisera-t-il sa fiscalité dans ce contexte, comment le fisc retrouvera-t-il la trace des revenus réels?» (Dafflon 1998).

¹⁷ Selon les mêmes sources, il a été calculé que les déductions autorisées sur le revenu brut compensaient la progressivité des taux d'imposition. Au bout du compte, l'imposition réelle s'est ainsi révélée linéaire, sans que l'on fasse beaucoup de publicité à ce sujet. Depuis, comme on sait, sous l'impulsion de la concurrence fiscale et peut-être d'un certain effet de mode, certains cantons ont abandonné cette discrétion fiscale et revendiqué la légitimité d'une imposition linéaire, ou même dégressive.

s'agit donc largement d'une hypocrisie, faite pour arranger la politique. En outre, comme on sait, dans une société très mobile comme celle que nous connaissons, le principe du domicile fiscal pose lui aussi problème.

Pour les personnes morales à but lucratif, c'est-à-dire les entreprises, l'impôt direct (sur les bénéfiques) est surtout une question de rapport de force. Avant de s'installer, les entreprises négocient leurs rabais fiscaux contre des emplois. Sur ce plan, il faut savoir que la fiscalité représente un élément de coût non négligeable dans la gestion d'entreprise, qui bien sûr se répercute sur les prix de vente des biens et services. Évidemment tout cela participe à la croissance du PIB. Et si le revenu de base, en nous débarrassant de la bureaucratie, le faisait sérieusement baisser, ce fameux PIB?

La politique des salaires et la fiscalité

Aux Etats-Unis, depuis le «New Deal» de Franklin Roosevelt, et un peu plus tard en Europe, les partenaires sociaux, en accord avec leurs représentations politiques, se sont mis d'accord pour payer les travailleurs, même non qualifiés, un peu plus que le prix du marché. Outre la récupération de l'inflation, qui ne faisait que rétablir le pouvoir d'achat réel, les augmentations négociées tenaient officiellement compte des progrès de productivité réalisés. La plupart du temps, on coupait la poire en deux: la moitié des gains de productivité profitait au capital investi, l'autre aux travailleurs. C'est ainsi que, dans les pays industrialisés, on a assisté peu à peu à une augmentation générale du niveau de vie à laquelle nous nous sommes finalement habitués.

Par ailleurs, on a atténué les inégalités de revenu endémiques liées à l'économie de marché après coup, au travers de la fiscalité. Concrètement, on a adopté le principe que ces inégalités devaient se

voir corrigées au travers de l'impôt direct sur le revenu par la détermination de taux d'imposition progressifs, permettant de taxer le contribuable plus ou moins, selon l'importance de ses revenus.

Mais en même temps, au fil des années, on a introduit toujours plus de possibilités de déductions. Les contribuables aisés ayant davantage à déduire que les classes modestes, l'esprit égalitariste de la fiscalité directe s'est vu corrigé dans les faits, au prix, il faut bien le dire, d'une complexité croissante. Il fallait aménager quelques portes de sortie pour les hauts revenus, si on ne voulait pas les voir prendre le large et se domicilier ailleurs. La progressivité de l'imposition directe a ainsi pris en grande partie le caractère d'une hypocrisie politique, bonne conscience pour les uns, discrétion pour les autres.¹⁸

¹⁸ Selon une étude commandée par l'organisation patronale «économie suisse», 20% des contribuables les plus riches financent 38% des besoins des collectivités publiques. Le professeur Bernard Dafflon conteste une partie de ces chiffres et critique certains amalgames. Il plaide en outre pour un système fiscal plus équitable basé sur la flat rate tax (impôt à taux linéaire) et un impôt centralisé sur le bénéfice et le capital des entreprises: «En pratique, le niveau de progressivité reste à démontrer. L'important n'est pas le rapport entre l'impôt payé et le revenu imposable mais le rapport entre l'impôt payé et le revenu brut. Autrement dit, les vingt-sept déductions fiscales possibles aplatissent la courbe de progressivité. Quatre études, dont une réalisée à Genève, prouvent que plus le revenu est élevé plus l'accès aux déductions est facile. Cela conduit à une grande opacité du système. Par exemple, avec mon salaire de professeur d'université, j'ai pu économiser 2700 francs d'impôts à cause des déductions des frais de déplacement et des allocations familiales. Mon voisin, simple employé de commerce, n'a pu déduire que 1200 francs. C'est inéquitable.» (Extraits d'une interview parue dans le journal «Le Temps», éd. du 25 août 2007).

Le fisc devant la mondialisation du capitalisme

Par ailleurs, depuis la fin de la guerre froide, le nouveau capitalisme globalisé et libéralisé a produit des inégalités de revenu supplémentaires dans le monde entier, mais aussi dans chaque pays, voire chaque entreprise. En Suisse et ailleurs, le pouvoir d'achat des salariés a cessé de progresser en fonction de l'augmentation de la productivité du travail. Replacées aujourd'hui en situation de concurrence acharnée, les entreprises utilisent cette augmentation pour réduire leurs prix de revient, vendre plus, croître et augmenter leurs marges de bénéfice, tout en rémunérant les investisseurs. En fait, l'augmentation sensible, mais dont les salariés ne profitent pas, de la productivité du travail est facteur de baisse des coûts de production et de compétitivité. Et quand on ne peut l'obtenir sur place, on délocalise...

La question est alors de savoir si, dans ces conditions, on peut encore obtenir une quelconque justice sociale par des concessions salariales ou par le biais de la fiscalité. Dans une telle perspective, il faudrait par exemple accentuer encore la progressivité des taux de taxation. Mais la politique dominante semble se diriger dans une direction opposée: elle applique des programmes de baisse d'impôt à l'avantage des classes aisées de la population. En même temps, pour éviter le surendettement et l'inflation, elle coupe dans les budgets sociaux.

La vérité, c'est que dans ce capitalisme off shore, il faut plus que jamais tenir compte du contexte fiscal international: les différents pays et, en Suisse, les cantons font la cour aux gros contribuables. La concurrence fiscale est une réalité à laquelle aucune administration publique ne peut échapper. Aujourd'hui, les Etats n'ont plus le pouvoir d'imposer les citoyens à leur guise, même s'il s'agit de faire triompher le droit et la justice sociale. On peut le regretter ou au contraire s'en réjouir, mais c'est un fait.

L'optimisation fiscale, sport national

Enfin, l'imposition directe entraîne une intrusion de l'administration fiscale dans la sphère privée du citoyen, tout en incitant ce dernier à minimiser sa contribution, la fraude ne constituant au fond qu'une sorte de dépassement de limites dans le cadre d'une logique juridique perverse, opposant d'emblée l'intérêt privé à l'intérêt général. Dans une société démocratique, les prélèvements fiscaux devraient se comprendre comme une participation à l'effort collectif entrepris par les pouvoirs publics dans l'intérêt de tous. Or, la légitimité de cette interprétation est étroitement liée à un sentiment de devoir civique aujourd'hui en crise. On a connu trop de scandales, trop de corruption, trop d'abus de pouvoir, trop de promesses électorales non tenues ; cela fait partie de la perte de confiance en l'Etat et en la politique, caractéristique de notre temps.

Ajoutons à ce constat la mobilité accrue des capitaux ainsi que des personnes nouvellement enrichies du secteur privé, et nous comprendrons le fait historiquement plutôt paradoxal que le contribuable qui en a les moyens ait tendance à considérer l'autorité publique comme une entreprise de gestion. Ainsi, en y élisant domicile, il choisit de collaborer avec le canton suisse x ou y selon le rapport qualité prix qu'il en attend: il y a «concurrence fiscale » parce que, pour les gros contribuables, il y a «contrat fiscal». On est loin de la justice sociale et apparemment ce n'est pas par le moyen de l'impôt direct que l'on pourra y revenir.

Revenu de base et fiscalité directe

Aujourd'hui, l'imbroglio de la politique sociale et de la politique fiscale se fonde sur une tradition de redistribution du pouvoir d'achat comportant le risque de démotiver le citoyen contribuable dans sa vie professionnelle. Théoriquement, deux solutions se présentent pour résoudre cette difficulté. Soit on extirpe purement et simplement ces éléments sociaux de l'impôt direct – c'est la direction dans laquelle il semble que l'on s'engage en Suisse et ailleurs, sous la pression de la

concurrence fiscale – soit on leur substitue une nouvelle éthique sociale, celle du revenu de base inconditionnel. Avec le revenu de base, nous redéfinissons la portée du principe d'équité sur le plan économique, en instituant deux niveaux distincts de revenus, l'un socialisé et strictement égalitaire (revenu de base inconditionnel), l'autre privé et exclusivement produit de la performance individuelle. Le fait d'avoir éradiqué la pauvreté et l'état de besoin nous permet, sinon de respecter, du moins d'accepter la richesse.

Sur le plan fiscal, l'idée d'un revenu de base garanti apparaît déjà dans le droit en vigueur, puisqu'elle fonde le principe du plancher de taxation, qui suppose un certain revenu exempt d'impôt parce que considéré comme un minimum vital. Dans le modèle de financement que je présenterai plus loin, l'institution d'un revenu de base inconditionnel non seulement franc d'impôt, mais encore transféré d'office à toute la population, permet de libéraliser et de simplifier la fiscalité directe comme suit:

150% du revenu de base inconditionnel sont exempts d'impôt.

En ce qui concerne la taxation des revenus privés, toutes les déductions avant l'imposition sont supprimées, aussi bien celles de nature professionnelle que celles de nature personnelles (notamment la situation de famille, déjà prise en compte par le revenu de base inconditionnel).

Pour atténuer la discontinuité entre la simple jouissance du revenu de base et l'activité économique, autrement dit, pour rendre les rémunérations négociées au bas de l'échelle des revenus plus attractives tant pour le candidat à l'emploi que pour les entreprises concernées, il est possible de fixer un plancher de taxation relativement élevé, à hauteur de 150% du revenu de base. Concrètement, dans le cas d'un revenu de base de 30'000 francs annuels, cela signifie que la taxation ne commence qu'à partir d'un revenu total de 45'000 francs. En revanche, tous les revenus au-delà de ce plancher sont imposés à un

taux fixe (la fameuse «flat tax» qui fait couler beaucoup d'encre aujourd'hui)¹⁹.

De cette manière, nous réalisons deux objectifs:

- D'une part, nous faisons un maximum pour rendre l'emploi rémunéré attractif au bas de l'échelle des revenus. Dans l'exemple proposé, les gains du travail, loin de se voir déduits du revenu de base, non seulement s'y ajoutent, mais encore ne sont pas imposés jusqu'à hauteur de 3'725 francs de revenu total par mois. De la sorte, personne ne peut prétendre que ce modèle n'est pas incitatif sur le plan de la création de valeur.
- D'autre part, ce plancher de taxation crée une progressivité de facto du taux d'imposition. En effet, combiné avec un taux fixe de 20%, par exemple, le plancher de taxation prévu aura pour effet qu'un revenu annuel de 90'000 francs (revenu de base inclus) ne sera imposé qu'à un taux réel de 10%, un revenu de 180'000 francs à un taux de 15%. En réalité, le taux fixe est un taux limite théorique, duquel on s'approche dans la mesure où les premiers 45'000 francs constituent une part de plus en plus négligeable du revenu total. De cette manière, l'efficacité rencontre l'équité.

Il va sans dire que ce taux «fixe» de 20% n'a qu'une valeur d'exemple. Soulignons par contre le fait que cette réforme de la fiscalité directe n'a aucun rapport avec la question du financement du revenu de base inconditionnel, qui sera traitée plus loin. Ici, il s'agit simplement de démontrer qu'avec le revenu de base, la simplification de la fiscalité directe, assortie à un plancher de taxation élevé, est réalisable dans le respect de l'équité.

Une fois pour toutes, on renonce à redistribuer les revenus au moyen de la fiscalité. En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, comme

¹⁹ Nous avons calculé que pour le canton de Genève (année 2005), l'impôt sur le revenu des personnes physiques, avec ce plancher de taxation et pour le reste un taux individuel fixe de 20%, rapporterait les mêmes recettes que l'impôt actuel (Il s'agit bien sûr d'une simple opération mathématique qui ne tient pas compte du comportement des contribuables).

nous l'avons vu, en lieu et place des taux progressifs ainsi que des déductions et autres combines qui en neutralisent les effets, le plancher de taxation permet de facto d'obtenir une progressivité réelle des contributions, tout en obéissant à une logique différente, celle du revenu de base et de l'attractivité du travail salarié au bas de l'échelle des rémunérations. Aux partenaires sociaux de le comprendre!

Imposer le revenu ou la consommation?

Deux ordres de problèmes se posent: d'une part la question de savoir quel est l'indicateur le plus rationnel de la capacité contributive du citoyen et d'autre part le problème de la répartition équitable de la charge fiscale. En ce qui concerne la capacité contributive, si on se base sur le revenu, c'est la constitution du pouvoir d'achat qui sert de grandeur de référence, tandis que si on se base sur la consommation, c'est l'exercice de ce même pouvoir d'achat qui devient déterminant.

Revenu = constitution du pouvoir économique

Consommation = exercice du pouvoir économique

En pratique et aux yeux de ses concitoyens, n'est réellement «riche» que celui qui dépense son argent. Par contre, celui qui épargne et investit, dans la mesure où il renonce à exercer son pouvoir économique dans le dessein d'en constituer davantage, n'est riche qu'en théorie, en quelque sorte «sur le papier», même s'il accumule des milliards²⁰. Par ailleurs, jusqu'au jour où notre contribuable finira par

²⁰ Il est vrai qu'en achetant assez de titres pour prendre le contrôle d'une ou plusieurs entreprises, on peut consommer ses actions... Il s'agit bien évidemment d'un autre type de pouvoir, qui peut être très important pour l'économie tout en restant subordonné, en dernière analyse, à la sanction des marchés et donc du consommateur. Concrètement, si l'entreprise ainsi acquise ne réussit pas à vendre ses produits à un prix assurant sa rentabilité, le pouvoir de l'investisseur devra en tenir compte d'une manière ou d'une autre. – Évidemment, dans ce type de transactions, il n'y a pas de valeur ajoutée au sens de la TVA. Par contre, il peut y avoir un gain en capital, qui peut être considéré comme un rendement et imposé comme tel (c'est le cas dans certains pays). Mais dans ce cas, il s'agit d'un impôt direct en principe à taux fixe, proche de l'impôt sur les bénéfices ou sur le revenu. Pour le reste, la

prendre la décision d'exercer son pouvoir d'achat ainsi constitué, bien des événements peuvent survenir (récession, crash boursier...) et réduire ou même anéantir ce pouvoir avant qu'il n'ait pu être exercé. Enfin, dans le sens de la transparence macro-économique, il est également préférable que le fisc intervienne au moment où, après avoir circulé dans les méandres immatériels de la finance, l'argent joue son rôle de commande de l'économie réelle et du monde du travail que celle-ci organise. Enfin, prélevée le long de la chaîne de création de valeur propre à cette économie réelle, la TVA, de l'avis de tous les spécialistes, est un impôt à la fois beaucoup plus simple à gérer et plus résistant à toutes formes d' « optimisation fiscale », sans parler de la fraude. Ainsi, dans une première approche, aussi bien sur le plan de la justice fiscale que sur celui de la simple logique, il semble ainsi préférable de taxer, au moment de la consommation, un pouvoir réel, au lieu de mettre à contribution le pouvoir potentiel et fortement volatile constitué par le revenu²¹.

En définitive, les seuls arguments plaidant en faveur de l'imposition du revenu comme tel se fondent davantage sur un souci d'efficacité de la politique fiscale de l'État que d'équité sociale. D'une part, en taxant revenus et bénéfices, l'administration publique prend l'argent «là où il est» et réalise la part du pouvoir d'achat potentiel qu'il taxe. D'autre part, à la différence d'autres partisans du revenu de base, je pense qu'il reste judicieux de répartir la charge fiscale sur différentes formes d'impôts, ne serait-ce que pour réduire l'intérêt de la fraude.

fiscalité n'a pas pour objet le pouvoir économique comme tel, mais la valeur créée ou conservée par les contribuables.

²¹ Une imposition plus lourde de la consommation a été aussi envisagée récemment aux USA, où le président précédent de la Réserve Fédérale avait proposé de remplacer en tout ou partie l'impôt sur le revenu par une TVA fédérale, qui n'existe pas actuellement dans ce pays, histoire d'inciter davantage ses concitoyens à l'épargne...

Les controverses autour de la TVA

En Suisse comme ailleurs, la TVA est souvent comprise comme une taxe sur la consommation, certes payée au fisc par les entreprises, mais supportée en fin de compte par le consommateur. À la limite, comme il semble en ressortir de la configuration des factures, le producteur-vendeur est perçu comme un agent involontaire du fisc, pour le compte duquel il encaisse la TVA auprès du consommateur. Ajoutons à ce constat le fait que le taux de TVA est évidemment indépendant des revenus du consommateur, et nous comprendrons aisément le manque de popularité de cet impôt chez les défenseurs de l'équité sociale. Deux questions sont ainsi posées simultanément: d'une part celle de l'équité d'un impôt qui a l'air de défavoriser les consommateurs à revenu modeste, et d'autre part, surtout en ce qui concerne les hauts revenus, celle de la légitimité d'une imposition plus lourde du revenu consommé par rapport au revenu épargné ou investi.

Au sujet du premier point, il s'agit tout d'abord de rétablir une certaine clarté juridique. Comme son nom l'indique et en dépit des apparences, la TVA n'est pas à proprement parler une taxe sur la consommation, mais bien une taxe sur la valeur ajoutée obtenue par le producteur-vendeur. La loi n'oblige pas le vendeur à se faire rembourser cette taxe par l'acheteur. S'il le fait néanmoins, c'est parce que la concurrence le fait aussi et donc que la situation du marché le lui permet. En réalité, pour l'entreprise astreinte, cet impôt représente un coût de production comme un autre²².

De même, du point de vue du consommateur, la vraie question n'est pas la TVA en soi, mais le prix final du produit ou du service qu'il achète. Peu lui importe les éléments de coût qui entrent dans ce prix, tel qu'il a été calculé par le vendeur. Soit les 40% de ce prix de vente doivent couvrir les coûts du travail (salaires et charges) et les 7,6% de

²² En 2004, une étude comparative réalisée par économiesuisse au sujet de l'évolution de la fiscalité dans le monde considère elle aussi à tort la TVA comme un impôt général sur la consommation.

ce même prix la TVA, soit cette dernière, augmentée à 27,6%, permet de réduire les coûts du travail à une part de 20% sur le prix de vente ; dans les deux cas de figure, le consommateur paie le prix final sans se soucier de ses composantes. Ce n'est évidemment que dans l'hypothèse d'un remaniement important de la fiscalité, comme ce devrait être le cas lors de la mise en place du revenu de base tel que je l'imagine, que cette évidence juridique et économique deviendra pleinement visible aux yeux du public. En attendant, la TVA continuera à avoir l'air d'une taxe frappant comme telle directement le consommateur, notamment en servant de prétexte à certaines augmentations du prix des produits.

Cependant, pour entrer dans le vif du sujet, il faut aborder le principe de justice fiscale présidant à la progressivité de l'impôt direct sur le revenu des personnes physiques, principe inapplicable à la TVA et en vertu duquel cette forme d'imposition semble donc socialement injuste²³. En ce sens, la TVA pose un problème d'équité sociale d'un ordre plus général, surtout aux yeux de la social-démocratie, dans la mesure où celle-ci considère l'ensemble de la fiscalité comme un lieu privilégié de redistribution des revenus. À cet égard, j'ai déjà proposé, en liaison avec le revenu de base, une réforme de l'imposition directe visant à relier l'équité sociale avec l'efficacité économique. Si nous acceptons le principe éthique à la base de cette réforme, nous aurons beaucoup moins de problèmes avec la TVA. Tel qu'il est appliqué aujourd'hui y compris à l'intérieur de la fiscalité, le principe d'équité obéit, répétons-le, à une logique égalitariste. Selon cette logique, on corrige *ex post*, au niveau des revenus générés, les inégalités sociales produites par le système économique. C'est le principe des revenus de transfert ou encore de redistribution du pouvoir d'achat.

De son côté, le revenu de base corrige ces mêmes inégalités sociales *ex ante*, étant donné qu'il garantit à toute la population un même «capital de sécurité». En outre, comme nous l'avons vu, le revenu de base ne manquera pas de jouer en faveur des actifs au bas de l'échelle

²³ Cette «imperfection» de la TVA est à l'origine d'une nouvelle complexité: Pour résoudre le problème, comme d'habitude, on légifère au coup par coup, et c'est ainsi qu'un impôt extrêmement simple dans son principe devient lui aussi un casse-tête bureaucratique (exemptions, exonérations, taux préférentiels, prestations à soi-même, etc.).

des revenus et cela sans réglementation dirigiste, sans salaires minima, sans extension légale de dispositions conventionnelles, tout simplement parce qu'il renforce de facto la position de négociation de ces travailleurs sur le marché de l'emploi. Du même coup, le fait de financer ce revenu de base à, par exemple, 50% par le biais d'une augmentation consécutive de la TVA, cesse d'apparaître comme une «injustice envers les pauvres».

Enfin, on oublie trop souvent que tous les indépendants ne sont pas riches comme Crésus. En réalité, c'est la catégorie professionnelle par excellence des inégalités de revenus. On y trouve aussi bien les plus aisés que les plus pauvres de nos concitoyens. Si nous voulons réellement que le revenu de base puisse servir à développer l'esprit d'entreprise à tous les niveaux de la société, non seulement il sera nécessaire de remplacer une partie des coûts en personnel par la TVA, mais encore de revoir le plancher de taxation de cet impôt lui aussi.

Concernant la TVA et les coûts en personnel, tous les responsables de PME le confirment: les salaires étant à payer de toute façon, les fondateurs d'entreprise doivent leur consacrer un capital de départ substantiel pour pouvoir démarrer, tandis que la TVA ne sera perçue qu'après les premières ventes. Cela change évidemment la donne et rend la création d'entreprises un peu moins dépendante du bon vouloir des banques (d'ailleurs, dans un tel cas, celles-ci financeront plus facilement les autres investissements nécessaires). De la sorte, le transfert de coût des salaires vers la TVA soutient aussi l'emploi, l'innovation et la croissance. Quant au plancher de taxation de la TVA, pour des raisons touchant à la fois à la justice sociale et à l'efficacité économique, il sera sans doute nécessaire de l'élever quelque peu (actuellement fixé à 75'000 francs de chiffre d'affaires annuel). En effet, au bas de l'échelle des rémunérations, il est tout aussi important de maintenir une certaine attractivité financière du travail effectué par des personnes juridiquement indépendantes (mandats, contrats de prestation). D'une manière plus générale, dans une économie telle que nous la connaissons aujourd'hui, la distinction entre travail dépendant et travail indépendant tend lentement mais sûrement à devenir obsolète ; la fiscalité devra en tenir compte, tout comme le fait déjà le revenu de base tel que nous le concevons.

Dans ce contexte, la question du plancher de taxation de la TVA devient cruciale: concrètement et pour prendre un exemple, une entreprise se définissant aujourd'hui comme acteur de l' «économie sociale et solidaire» et restant en cela dépendante des subventions de l'Etat, ne devrait pas se voir astreinte à une TVA qui risque de lui reprendre l'autonomie obtenue par le revenu de base de ses collaborateurs. Au lieu de maintenir une réglementation compliquée pour séparer ce qui, dans le monde des entreprises, est à but lucratif de ce qui ne l'est pas, le plancher de taxation permet de soutenir l'économie solidaire et l'insertion sociale qu'elle procure sans la soumettre à une législation particulière.

Finalement, l'instauration du revenu de base permet en principe de simplifier cet impôt et d'élargir son assiette²⁴, notamment en réduisant le nombre des exemptions et des taux préférentiels, comme le demandent aujourd'hui les milieux libéraux. Mais cela reste à étudier, en particulier dans des secteurs comme l'enseignement ou la santé, qui en sont aujourd'hui exemptés ; néanmoins, le revenu de base pourrait, jusqu'à un certain point en tout cas, se substituer à ces traitements de faveur.

La TVA et l'inflation

Si, à gauche, on reproche généralement à la TVA son indépendance à l'égard du revenu des consommateurs, à droite, on a plutôt l'habitude d'accuser cet impôt de renchérir le prix des biens et services, par suite de provoquer de l'inflation et au final de freiner la croissance. Bref, la TVA n'a pas bonne presse.

Pourtant l'Allemagne vient de relever son taux de TVA et cette fameuse inflation, on l'attend toujours. En théorie, pour expliquer l'inflation, les économistes se contentent en général de mesurer le rapport entre la masse monétaire (le pouvoir d'achat nominal) et la valeur des biens produits. Dans le cas d'une simple augmentation de la

²⁴ Assiette fiscale: base de l'impôt, ensemble des valeurs à imposer.

TVA (sans contrepartie pour les entreprises), on suppose que les producteurs et les distributeurs vont répercuter cette hausse sur leurs prix, ce qui va au bout du compte justifier des augmentations de salaires. Au lieu de croissance de la valeur ajoutée, on aura ainsi un renchérissement du prix des biens. Mais ce raisonnement est un peu statique. En réalité, tout dépend du degré d'ouverture et de concurrence sur les marchés concernés. «La valeur des biens produits» n'est pas une grandeur fixée pour l'éternité, car sinon il n'y aurait pas de croissance économique du tout. Si en tant que revenu, l'argent est le fruit du travail (théorie de l'offre), en tant que dépense, il est au contraire demandeur de travail (théorie de la demande). Une augmentation de la masse salariale peut donc être soit inflationniste, soit facteur de croissance économique. Tout est alors une question de conjoncture internationale et de dosage – et pour cela nous avons les banques centrales.

Mais pour en revenir à la TVA, à mon avis, c'est une simple question de concurrence. Dans un marché réellement concurrentiel, les entreprises ne peuvent pas si facilement répercuter la TVA sur leurs prix de vente. En outre, il faut tenir compte du degré de flexibilité des moyens de production: Une structure flexible peut réagir plus facilement à l'augmentation de la demande nominale par un accroissement de la production et donc de l'offre, ce qui rééquilibre le niveau des prix. Les seules situations où une augmentation de TVA est répercutée sur le consommateur sous forme de hausse de prix sont soit des situations de monopole, soit le cas de produits importés pour lesquels le marché suisse n'est pas significatif (par exemple, le pétrole et ses dérivés). Ce n'est donc pas du tout un hasard si, depuis les années de la globalisation, le spectre de l'inflation menace de moins en moins les économies européennes: c'est un effet de la flexibilisation des structures de production alliée à une plus grande concurrence mondiale.

Dans notre cas, l'option de la TVA – que nous discuterons plus loin à propos des modèles de financement du revenu de base – aurait un effet comparable à celui de la «TVA sociale» discutée aujourd'hui en France, sauf que ce ne serait pas 3% de charges sur salaire qui se verraient remplacés par deux points de TVA supplémentaires, puisque

l'ensemble des charges disparaîtrait. Néanmoins, toutes proportions gardées, la difficulté reste en principe la même: les risques d'inflation sont liés à la possibilité pour les entreprises de profiter de l'occasion pour augmenter leurs marges de bénéfice, ce que théoriquement elles pourraient faire en tirant profit de la baisse du coût du travail tout en faisant payer la nouvelle TVA en tout ou en partie par le consommateur. Dans ce cas bien sûr, les prix vont prendre l'ascenseur. Cela dit, dans une économie de marché telle que nous la connaissons, il y aura toujours des concurrents prêts à reprendre la clientèle de ces entreprises trop gourmandes. Un problème pourrait cependant se poser dans le cas des biens importés pour lesquels la demande est relativement rigide («inélastique» par rapport au prix, comme le disent les économistes), comme le pétrole ou les matières premières. À moins de se voir exemptés de la TVA, le prix de ces biens va fortement augmenter et risque d'induire une inflation généralisée.

La TVA dans une économie globalisée

Nous venons de nous en rendre compte: il est impossible de penser au revenu de base et à son mode de financement sans réfléchir à nos relations économiques avec les autres pays de la planète. La TVA ne représente qu'une partie du problème. Le fond de la question est de savoir quel pays finance la sécurité sociale dans notre monde, le pays producteur ou le pays consommateur. Si comme aujourd'hui, c'est le pays producteur, on est forcément confronté à du dumping social; il n'y a qu'à se rendre en Chine ou au Brésil pour voir comment les couches laborieuses y supportent la compétitivité internationale de leurs exportations.

Mais si c'est le pays où le produit est consommé qui passe à la caisse, on va avoir d'autres problèmes. Dans une première approche, le prix des importations va augmenter, tandis que celui des exportations (exemptes de TVA) va diminuer. S'agirait-il alors d'une forme déguisée de protectionnisme alliée à une politique d'exportation agressive? En réalité, la conséquence la plus plausible est une relative baisse du volume du commerce mondial (toujours selon l'hypothèse de principe que la demande diminue avec l'augmentation des prix).

On a l'impression de voir le monde à l'envers. Finies les délocalisations pour cause de coût du travail, mais attention à l'inflation provoquée par le doublement du prix du pétrole importé! En outre, débarrassée de la concurrence chinoise, l'industrie suisse du textile devrait connaître une nouvelle jeunesse... Bref, la situation créée semble difficile à évaluer, c'est le moins que l'on puisse dire. Dans un sens, c'est toute la division mondiale du travail mise en place ces dernières décennies qui se retrouve remise en question. On ne sait pas très bien s'il faut y voir un progrès ou au contraire un retour en arrière.

Il existe bien une issue pragmatique à ce genre de dilemme. Entre un pays A ne connaissant pas ce financement du revenu de base et un pays B le connaissant, il est possible, par le biais de conventions commerciales bilatérales ou même multilatérales, de diminuer ou même de supprimer ces effets en appliquant à l'import-export un traitement fiscal particulier: pour le pays B, un taux de TVA réduit à l'importation, compensé par une taxe à l'exportation. Ainsi on neutralise les effets de la réforme sur les termes de l'échange international.

Pourtant l'idée du revenu de base se veut mondiale (d'où le nom du réseau international dont fait partie l'association BIEN-Suisse²⁵) et en ce sens, il serait intéressant d'étudier les effets potentiels sur le commerce mondial d'un revenu de base pour le financement duquel les coûts directs et indirects du travail seraient partiellement remplacés par une augmentation substantielle de la TVA. Il n'est pas impossible qu'au bout du compte, on obtienne ainsi une alternative viable à la mondialisation sauvage que nous connaissons aujourd'hui, mais c'est tout d'abord une question à mettre à l'étude.

²⁵ BIEN: Basic Income Earth Network.

Intermède: la TVA universelle

Récemment, inspirés par les travaux de R. Steiner (1861–1925), certains milieux anthroposophiques ont repris la proposition du revenu de base inconditionnel en la reliant avec une remise à plat générale de la fiscalité²⁶. En résumé, il s’agit ni plus ni moins de supprimer tous les impôts et prélèvements directs et de les remplacer par une TVA plus élevée, dont le taux serait alors pratiquement équivalent à la quote-part fiscale du PIB. Seules certaines taxes incitatives pourraient rester – notamment dans le domaine écologique et énergétique. Selon l’argument principal des tenants de cette réforme radicale de la fiscalité, dans le système actuel, toutes les ponctions fiscales seraient intégrées, en quelque sorte «dissimulées» dans les coûts de production. Ainsi les salaires versés tiendraient déjà compte aussi bien des prélèvements sociaux que des impôts: Ce qui importe pour le salarié, c’est son pouvoir d’achat, son revenu disponible. Par conséquent, *ceteris paribus*, s’il n’a plus à cotiser ni à payer des impôts directs, il n’a aucune raison de refuser que son salaire brut soit ramené à hauteur de son salaire net actuel. Un raisonnement analogue peut se faire avec les impôts sur le bénéfice des entreprises, des indépendants ou sur les dividendes. Enfin, les revenus épargnés et investis seront imposés lors de leur consommation. Leur imposition n’est ainsi que partie remise.

Le projet a certainement de quoi séduire, mais il pose aussi des problèmes. D’une certaine manière, il présente les défauts de ses avantages. Tout d’abord, s’il n’y a plus d’impôts directs, il n’est plus possible de satisfaire à la fois aux critères d’équité et d’efficacité de la réforme par le moyen du plancher de taxation, comme je l’ai proposé plus haut. Par suite, il faudra en revenir au principe des taux de TVA préférentiels pour les biens et services de première nécessité, ce qui introduit une dose d’arbitraire dans ce système aussi.

Ensuite, même si, dans une approche globale, l’équation semble théoriquement correcte, il n’en demeure pas moins que l’endroit où

²⁶ Werner, G., « Einkommen für alle », (Un revenu pour tous), éditions Kiepenheuer & Witsch, Cologne 2007.

l'on place la seringue fiscale sur le corps économique n'est pas neutre. Pour parler clairement, je ne suis pas si sûr que tous les impôts perçus dans la république sont mécaniquement intégrés dans le coût des produits, comme le prétendent les partisans de la TVA universelle. Si tel était le cas, on pourrait difficilement s'expliquer l'énergie dépensée par les contribuables de tout bord pour en payer le moins possible, puisqu'ils n'auraient en somme qu'à envoyer la patate chaude aux entreprises qui se chargeraient à leur tour de l'intégrer au prix de leurs produits. La thèse est sans doute valable pour l'impôt sur le bénéfice de ces entreprises ainsi que sur le rendement des capitaux investis, en partie également pour l'impôt dur le revenu des salariés et entrepreneurs, quoique l'on puisse raisonnablement douter par exemple de l'impact des stock-options accordés aux cadres supérieurs en guise de rémunération (s'il existe, il sera très indirect). Enfin, pour certaines contributions comme l'impôt sur la fortune, sur les successions, sur les transactions immobilières et autres taxes intervenant souvent relativement loin de la création de valeur ajoutée, l'hypothèse est plus que contestable. Encore une fois, si tout était si simple, comment s'expliquerait-on le dynamisme de la concurrence fiscale?

Je pense que les partisans de cette «TVA universelle» simplifient un peu trop les choses. Taxer les bénéfices, les grandes fortunes ou les carburants, c'est aussi, par le biais de la fiscalité, le moyen d'atteindre des objectifs de politique économique, sociale ou écologique. J'estime que pour l'instant du moins, on aurait tort de renoncer à ces instruments.

Enfin, on dit généralement que l'imposition de la consommation freine la croissance économique tandis qu'au contraire l'imposition de l'épargne, en poussant à la consommation, soutient cette même croissance. Premièrement, je ne suis pas certain que cette position soit correcte, car pour qu'il y ait croissance, la consommation ne suffit pas ; il faut qu'il y ait aussi investissement, donc épargne. Et en second lieu, cela me permet de poser une question de principe. Pourquoi l'économie ne peut-elle se passer de croissance sans entrer en récession? Cela a l'air absurde, mais c'est tout de même vrai; non seulement le libre-échange est inégal, mais encore, dans une

perspective à long terme, on ne peut que s'enrichir ou s'appauvrir – impossible de rester à niveau et de s'en satisfaire.

Je ne pense pas que cette question trouve une réponse adéquate dans ces lignes. Mais pour en revenir à la «TVA universelle», dans une optique réaliste, il faut encore se demander s'il est bien judicieux pour l'Etat de ponctionner l'économie à un seul endroit. Cela a l'air simple et transparent, mais ne l'est-ce pas trop? C'est comme le fait de tout miser sur le même cheval: c'est risqué. Ici, je pense surtout à la fraude. Quand je sais, par exemple, qu'en Grèce, avec une TVA européenne «normale» d'environ 20%, c'est au moins un tiers du PIB qui échappe au fisc, je me pose des questions.²⁷ Tout le monde n'est peut-être pas aussi malin que les Grecs, mais d'un autre côté il ne faut pas oublier que, plus on «charge» un impôt, plus on crée de tentations de fraude. Il y a tout simplement plus à gagner ou moins à perdre en travaillant dans l'ombre de l'économie souterraine. Connaissant un peu les faiblesses de la nature humaine, je crains qu'avec une TVA de 100% (l'équivalent d'une quote-part fiscale de 50%, sans réductions ni exonérations), nous ayons besoin de méthodes de recouvrement proches du totalitarisme.

Pour terminer, avant de passer à la question des modes de financement du revenu de base inconditionnel, résumons les principaux aspects de la faisabilité politique et sociale de ce revenu.

²⁷ En toute justice, rappelons ici que l'économie privée grecque se compose d'une partie très importante d'actifs indépendants.

Faisabilité politique: revenu de base inconditionnel et démocratie

Au-delà de toute forme de calcul économique, c'est là le centre de gravité de tout le projet, le véritable indicateur de la faisabilité du revenu de base. D'emblée, une constatation s'impose concernant le débat engagé. C'est en général dans des pays à longue tradition démocratique que l'on envisage aujourd'hui, dans des cercles souvent encore très minoritaires, d'instaurer un revenu de base inconditionnel ; et ce n'est pas un hasard. L'Etat-social suppose l'Etat de droit. Sans ce dernier, il n'y a rien du tout de social, ni assurances ni subventions ni quoi que ce soit d'autre. Ni bien sûr de revenu de base. Sans l'Etat de droit, il n'y a que les relations privées avec le pouvoir, des rapports de domination, des rackets et des pots-de-vin.

Une deuxième remarque vient immédiatement à l'esprit. D'un point de vue historique, le développement de la sécurité sociale dans les pays riches d'Europe et d'Amérique du Nord est étroitement lié au processus d'industrialisation. En suivant sur la même logique, on peut considérer que le revenu de base inconditionnel correspond aux besoins de la société postindustrielle. Mais dans ces conditions, quid d'un revenu de base dans le monde entier et donc aussi dans des pays ne connaissant aujourd'hui aucune protection sociale classique, du type caisse de pension ou AVS? Dans des sociétés où la seule forme de solidarité encore plus ou moins en place est celle de la famille?

B.I.E.N. est un acronyme qui signifie, traduit en bon français, «réseau mondial pour un revenu de base». En d'autres termes, le revenu de base ne devrait pas être réservé aux pays riches ; c'est une réforme que l'on voudrait voir s'appliquer de manière universelle. Je ne peux pas discuter de ce point ici: pour aborder le sujet de la faisabilité du revenu de base dans les pays pauvres ou émergents, il faudrait faire des études particulières.

Aussi, je me contenterai d'une remarque. Généralement, plus un Etat est pauvre, plus il est corrompu. Or nous savons que la corruption est toujours liée à la bureaucratie. Étant donné qu'il ne nécessite pas de nouvelle bureaucratie et la rend inutile là où elle existe, le revenu de base, par la simplicité de son principe, constitue peut-être une forme de protection sociale mieux adaptée à des pays en développement qu'on pourrait le penser de prime abord. Cela dit, même si d'un point de vue technique, le revenu de base semble convenir à ces pays et à ces sociétés, il n'en demeure pas moins que la véritable question est de nature politique et culturelle. Ainsi, la «croissance bureaucratique» ne s'explique-t-elle pas tant par des fonctionnalités ou des besoins spécifiques (la plupart des pays en question ne connaissent ni registre foncier, ni Etat-civil), mais bien davantage par la logique de fidélisation du pouvoir local – en l'absence d'une économie privée autonome.

On peut regretter cet état de fait, mais on aurait tort de l'ignorer. C'est l'occasion de rappeler que le revenu de base, à lui seul, ne changera pas le monde. C'est aussi la raison pour laquelle, dans la dernière partie de ce cahier, consacrée au financement du revenu de base, je baserai mon argumentation sur les données suisses et européennes.

Le revenu de base «dans un seul pays»

Si le revenu base n'est pas applicable, en l'état des choses, à l'ensemble de la planète, mais que nous voulons néanmoins présenter un projet réaliste, il est indispensable d'examiner les conditions sous lesquelles cette réforme pourrait se faire dans un seul pays, par exemple en Suisse, compte tenu que nous n'avons nullement l'intention de construire un mur de la honte à nos frontières.

Aujourd'hui déjà, il paraît que nous avons quelques problèmes avec les accords sur la libre circulation des personnes dans l'espace économique de l'Union Européenne. Dumping fiscal, dumping salarial, dumping social: Voilà les griefs les plus fréquents contre ces accords, et même contre le principe de l'ouverture économique du pays. Dans l'hypothèse de l'instauration du revenu de base en Suisse seulement, quels effets pouvons-nous raisonnablement en attendre en ce qui concerne ces difficultés? Assisterons-nous à une invasion de populations désœuvrées en provenance d'outre-mer, à une explosion du nombre de clandestins et d'emplois non déclarés?

Il faut distinguer deux cas de figure, d'une part celui du travailleur de nationalité étrangère, venu s'établir régulièrement en Suisse et disposant donc, en vertu des accords sur la libre circulation des personnes, d'un permis de séjour et de travail – et d'autre part celui du clandestin. Si tout immigrant arrivant de manière licite reçoit dès le premier mois un revenu de base de 2'500 francs, il est clair que la Suisse risque de se voir rapidement envahie par quantité de chômeurs européens. Toutefois, il est relativement simple d'empêcher un tel scénario. En principe, il suffit de créer un délai de carence de deux ou trois ans, pendant lequel le revenu de base serait intégré au salaire direct payé par l'employeur qui par la suite se le ferait rembourser par l'Etat. Ainsi, personne n'aurait intérêt à immigrer en Suisse sans un contrat de travail dans la poche ou une qualification lui permettant de trouver rapidement un emploi. Cela dit, pendant la durée de cette période sans revenu de base «hors travail», il faudra créer un traitement social provisoire, inspiré du système actuel. Notamment, une assurance-chômage restera nécessaire, ainsi qu'un droit d'interruption de la carence en cas d'invalidité, par exemple à la suite d'un accident. En résumé, pendant le délai de carence, la situation des immigrants légaux ne devrait pas changer par rapport à ce qu'elle est aujourd'hui.

Dans le cas des immigrants clandestins, la question se résout encore plus simplement. D'une manière générale, la jouissance du revenu de base, en provoquant, par le biais du marché du travail, une réduction substantielle des coûts en personnel et donc aussi des salaires directs, va largement diminuer l'attrait financier du travail au noir et cela non

seulement pour les demandeurs d'emploi, mais aussi et surtout pour les employeurs. Concrètement, compte tenu du coût de la vie en Suisse, ce n'est pas pour gagner dans le meilleur des cas quelque 1'000 francs par mois qu'un candidat à l'immigration clandestine (sans qualifications professionnelles) va encourir tous les risques liés à une telle entreprise. Plus encore, les montants en jeu ne suffisent plus pour entraîner l'employeur suisse à engager un clandestin au noir et encourir les risques juridiques de son comportement illicite. En résumé, tout porte à croire que le revenu de base rendra le travail noir plutôt moins intéressant qu'il ne l'est aujourd'hui. Pour le reste, il s'agit d'un problème politique en soi.

Reste la question du dumping social, qui se pose d'une manière différente. Dans ce cas, c'est une couverture sociale absente ou insuffisante associée à un niveau extrêmement bas des coûts salariaux qui peut soit attirer certaines entreprises suisses (délocalisations), soit permettre à des entreprises étrangères d'exporter leur production vers la Suisse à des prix «cassés». Ce phénomène est aujourd'hui une réalité que personne ne conteste. Par contre, dans la mesure où on se dirigera vers un financement de la sécurité sociale – quelle qu'elle soit – par le biais de la TVA et non plus en ponctionnant les salaires ou les revenus, le dumping social va également perdre de l'importance. Pour être clair, il ne s'agit pas là d'un effet du revenu de base, mais du transfert des coûts sociaux du travail – quelles que soient les prestations financées – du pays producteur vers le pays consommateur, transfert obtenu par l'application de la TVA «sociale» sur les importations. Comme cela a déjà été mentionné plus haut, il s'agit là d'une mesure comportant un effet protectionniste qu'il faudra négocier avec nos partenaires commerciaux.

Une remarque encore, concernant la faisabilité politique du revenu de base. Même dans les pays développés comme la Suisse, cette faisabilité suppose un certain degré d'entente entre les partenaires sociaux et leurs représentations politiques. Le revenu de base est une réforme libérale autant de la politique économique que de la politique sociale ; comme telle, cette réforme rencontrera la méfiance des conservateurs à la fois de gauche et de droite. Car aujourd'hui, le clivage entre conservateurs et libéraux, qui a marqué tout le dix-neuvième siècle européen, tend à reprendre le devant de la scène

politique et à scinder les formations politiques issues de l'opposition gauche/droite, en créant des courants libéraux et conservateurs en quelque sorte des deux côtés de la barrière. Cela ne veut pas dire que l'alliance entre libéraux ou conservateurs de gauche et de droite est pour demain, mais il est clair que la mondialisation des rapports économiques aboutit à une redistribution des cartes sur le plan politique – pas seulement en Europe – dont on n'a pas encore mesuré toute l'importance.

Enfin, il ne faut pas juger de la faisabilité du revenu de base en fonction des conjonctures politiques du moment. Le type de croissance économique que nous connaissons actuellement, indépendamment des risques de récession qu'il comporte, va entraîner tôt ou tard un revirement de l'opinion publique sur ces questions, un peu à l'image de ce que nous observons déjà dans le cas du réchauffement climatique. Dans ces conditions, ce que nous pouvons faire aujourd'hui, c'est préparer et promouvoir un tel revirement.

Le financement du revenu de base

Opération blanche

À l'heure actuelle, dans la plupart des démocraties modernes, la part du PIB consacrée à la sécurité sociale au sens large, c'est-à-dire y compris la promotion des emplois, varie entre 30% et 35% (imposition, prélèvements obligatoires – tous systèmes confondus). Par suite, dans une première approche, le plus simple serait d'admettre que, le revenu de base se substituant à cette forme de sécurité considérée aujourd'hui comme inefficace, son financement ne devrait coûter ni plus ni moins cher. C'est ce que l'on appelle une opération blanche, à somme égale à zéro. Au lieu d'arroser toutes ces institutions sociales et – d'un point de vue économique – protectionnistes en fonction de leurs besoins spécifiques, on distribue le même argent directement à toute la population, obtenant ainsi une sorte de quote-part sociale moyenne par tête.

Si l'on suit ce principe, on obtient pour le revenu de base un montant assez respectable (surtout si on n'accorde que le demi-tarif aux mineurs). Par exemple, selon des premiers calculs approximatifs, pour le cas de la Suisse de l'année 2004, on pourrait ainsi financer un revenu de base mensuel d'environ 2000 francs (€ 1200²⁸)²⁹. Dans le

²⁸ Les montants en euros sont calculés pour un taux de change de 1€ = 1,68 CHF.

²⁹ Dans ce calcul, on ne tient pas encore compte des réductions de subventions fédérales, cantonales et communales correspondant à la baisse des coûts salariaux induite par le revenu de base.

cas de l'Allemagne et pour la même année, on arrive à un montant de quelque 800 Euros.

Il est tout à fait légitime de remettre en question cette approche, dont le principe est tout d'abord pragmatique. En effet, même si on tient compte de la différence du pouvoir d'achat de la monnaie selon les pays en cause, il n'en demeure pas moins que la liaison faite entre le montant du revenu de base et le revenu national ou encore le PIB revient à relativiser ce montant et ainsi à faire dépendre la générosité de la protection sociale de la richesse économique du pays. Un problème analogue se pose d'ailleurs dans le cas de la définition de la pauvreté³⁰, selon laquelle, par exemple, un «pauvre» Suisse ferait partie de la classe aisée du Congo... Mais d'un autre côté, les définitions objectives sont, d'une part, complexes à appliquer et, de l'autre, pas forcément plus équitables sur le plan social. Sur ce point, BIEN-Suisse, en se ralliant à la notion de minimum culturel, a rejoint les partisans de la définition relative.

Les chiffres obtenus pour la Suisse supposent une substitution à 100% du système de sécurité sociale en vigueur, dont il faudra vérifier la légitimité sous l'angle de l'équité sociale. Si on en reste au principe de l'opération blanche, le financement de toute exception – par exemple le maintien d'une aide sociale d'urgence accordée, au coup par coup, en cas de dépenses nécessaires et dépassant nettement les moyens propres de la personne en question – devra se faire aux dépens du montant du revenu de base. Ces aspects seront encore à étudier de près.

Enfin, dans une optique plus pratique, la véritable question du financement est celle du mode de prélèvement des recettes ainsi que des incidences de chaque option en la matière sur l'activité économique autant que sur la cohésion sociale. Dans ce qui suit, nous allons maintenant passer ces diverses options en revue.

³⁰ En règle générale, on définit comme «pauvres» les habitants dont le revenu ne dépasse pas les 50% ou 60% du revenu médian du pays considéré (revenu médian = milieu de l'échelle des revenus, par contribuable).

Les diverses options de financement

Sur la base de quels critères opter pour un mode de financement ou un autre? Sur ce plan, il faut tout d'abord écarter une approche trop technique. A priori, la question n'est pas: «où trouver l'argent?» Il ne s'agit pas d'une dépense publique x pour laquelle on cherche un financement. Le revenu de base transforme toute l'économie et la société. Le choix de son mode de financement doit avant tout tenir compte de ce paramètre central. Par suite, je propose une approche combinée: étudier en même temps les implications de la prestation elle-même et celles de son mode de financement. On peut faire cette étude en fonction de trois types de critères:

- Il est important de connaître les effets de la prestation ainsi que ceux de son mode de financement sur le fonctionnement du marché du travail et sur les conditions faites à la création de valeur.
- D'autre part, comme nous l'avons vu, le revenu de base inconditionnel implique une nouvelle norme de justice ou d'équité sociale, dont nous avons discuté les aspects principaux. Ici encore, c'est autant le mode de financement qui est concerné autant que la prestation elle-même.
- Enfin, à l'époque de la globalisation, nous ne pouvons discuter du revenu de base et de son financement sans nous préoccuper du contexte international et mondial. En particulier, il faut étudier les rapports entre une économie nationale connaissant le revenu de base et une autre ne le connaissant pas, dans un pays qui peut être riche ou au contraire pauvre. Suivant la solution retenue, on aura des conséquences très différentes.

À l'heure actuelle, il existe toute une série de propositions et de calculs pour le financement du revenu de base. À partir d'une approche statique (*ceteris paribus*), la possibilité du financement d'un revenu de base représentant, comme je l'ai proposé, environ un tiers du revenu national a été démontrée³¹. Mais ces calculs restent très peu fiables,

³¹ Voir notamment l'étude de l'Institut HIWW de Hambourg («Bedingungsloses Grundeinkommen und solidarisches Bürgergeld: mehr als sozialutopische Kon-

dans la mesure où ils ne peuvent tenir compte de l'effet de la réforme sur le comportement des acteurs économiques. C'est en effet sur ce point, difficile mais non impossible à anticiper, que se jugera la faisabilité du revenu de base – et non pas sur la base d'un simple calcul de comptabilité se servant des données actuelles.

Dans ce sens, il s'agit tout d'abord d'examiner les différents modes de financement en discussion sous l'angle de leur impact sur l'activité économique générale:

- **Charges sur salaire**

Dans ce cas, le revenu de base est financé par les cotisations des travailleurs et de leurs employeurs, comme c'est le cas pour les assurances sociales actuelles. C'est la solution la moins bonne. Deux difficultés: tout le poids du financement repose sur les actifs et en plus, du point de vue des coûts de production, uniquement sur le facteur de production travail. Les effets seront semblables à ce qui se passe aujourd'hui, mais en plus marqué, puisque actuellement 30% environ des recettes de l'AVS-AI proviennent de l'impôt. Les coûts du travail seront alors dissuasifs et l'on peut s'attendre à une réduction de l'emploi (du moins de l'emploi déclaré), ainsi qu'à une progression des délocalisations.

- **Impôt direct sur le revenu et la fortune**

C'est le modèle proposé par certains hommes politiques de la CDU en Allemagne, et soutenu également par le professeur Straubhaar (HIWW). Il est praticable sous certaines conditions. En particulier, il faudrait y prévoir un certain montant de revenus privés franc d'impôts (au-delà du revenu de base), pour éviter de trop fortes turbulences

dans le secteur des bas salaires. Dans une telle perspective³², l'impôt sur le revenu permettrait de soutenir la faisabilité économique du revenu de base ; bien entendu, ce potentiel est totalement indépendant de l'affectation des recettes fiscales (au financement du revenu de base en tout ou en partie).

Plus fondamentalement, en optant pour un financement du revenu de base par l'impôt direct sur le revenu et la fortune, on reste dans une logique classique de correction après coup des inégalités de revenu créées dans la population par le capitalisme, sans s'attaquer à son mode de fonctionnement lui-même. Cela comporte le risque d'attiser les phénomènes de stigmatisation et de méfiance entre les couches sociales concernées: Dans ce système, l'idée que les «riches paient pour le revenu des pauvres» n'est pas vraiment abandonnée. Politiquement, le revenu de base repose alors sur un sentiment de culpabilité psychologique qui maintient les normes morales imposant la libéralité aux nantis comme la gratitude aux démunis. En résumé, ce mode de financement institue (ou confirme) une pratique sociale en contradiction avec l'interprétation du revenu de base comme droit fondamental.

Théoriquement, on pourrait aussi faire contribuer au financement du revenu de base les recettes de l'impôt direct sur le revenu et la fortune des personnes morales (notamment les bénéfices des entreprises) ainsi que de l'impôt sur les successions. Mais en pratique, nous nous heurterons rapidement aux limites imposées par la concurrence fiscale et risquons de perdre des entreprises, des emplois ainsi que de contribuables.

Enfin, n'oublions pas que le principe de l'opération blanche doit en principe s'appliquer non seulement aux caisses des administrations fiscales, mais aussi à la situation financière des personnes physiques et morales du secteur privé. Par suite, si nous augmentons les charges

³² Un plancher égal à 50% du revenu de base serait approprié, dans la perspective de maintenir l'attrait financier des emplois à bas salaires (voir aussi plus haut, p. 38 et 56).

d'un contribuable sur un point quel qu'il soit, nous devons normalement les alléger sur un autre.

- **Impôt sur la consommation (TVA)**

Dans le cas du financement par l'impôt indirect, notamment par la TVA, on considère l'ensemble du budget social, quel qu'en soit la configuration des prestations, comme une sorte de coût indirect de production (sécurité de base = prix de la flexibilité = coût social du travail) à intégrer au prix du produit vendu. À la différence du régime actuel, qui est basé majoritairement sur les prélèvements obligatoires sur salaires (retenues, cotisations), le financement par la TVA répartit la charge sur l'ensemble des facteurs de production et ne pénalise donc plus le travail par rapport aux autres éléments de coût. Théoriquement, c'est de loin la meilleure solution: on n'est plus du tout dans une logique de transfert de revenus, le revenu de base apparaissant comme un coût de production intégré au prix du produit ou service payé par le consommateur.

Pour les mêmes raisons, la TVA ne peut servir à la politique des revenus. Qu'il soit riche ou pauvre, le consommateur paie le même prix pour le bien qu'il achète et participe donc aussi au financement du revenu de base sans qu'il soit tenu compte de son pouvoir d'achat personnel. Les implications éthiques et sociales de cette option ont été discutées plus haut³³. Je n'y reviens pas ici.

Par contre, sur un plan plus pratique, il faut prendre note que les taux de TVA permettant de financer un revenu de base d'un montant correspondant à sa définition seront sans rapport avec ce que nous connaissons aujourd'hui. Tout dépendra bien sûr de l'assiette fiscale choisie. Pour prendre un exemple, en Suisse, actuellement seuls les deux tiers environ du PIB sont soumis à la TVA. Par suite, si nous voulons financer un régime de protection sociale représentant 33% du PIB par la seule TVA, nous obtenons un taux d'imposition moyen de 100%. Cela crée deux types de difficultés. D'une part, seul un maximum

³³ Voir plus haut, p. 41–42.

de concurrence peut empêcher une augmentation du prix total des biens et services vendus (malgré la baisse du prix du travail censée compenser la hausse de la TVA), de sorte que nous risquons l'inflation. D'autre part, avec des taux de cet ordre de grandeur, la tentation du travail non déclaré en vue d'échapper à la TVA est certainement beaucoup plus forte et il faudra en tenir compte.

Enfin, dans l'hypothèse que les biens et services importés sont imposés au même taux, on obtient un renchérissement sensible de ces importations: Pour donner un exemple, le prix d'un produit chinois importé en Suisse serait pratiquement doublé. Il faut bien voir que cette manière de financer la protection sociale dans le pays de la consommation des produits, propre à la TVA dite «sociale», risque de provoquer des remous dans le commerce international ainsi qu'à l'O.M.C., quelque vertueux que soit son fondement théorique. Cela dit, il est vrai que ce serait un moyen de lutter contre la surexploitation et le manque de protection sociale caractéristiques de certains pays émergents et actuellement spécialistes de l'exportation. En fin de compte, c'est toute la redistribution mondiale du travail de cette dernière décennie dont l'économie suisse profite également, qui s'en trouverait remise en question ; en d'autres termes, il y a là pour le moins un point à approfondir...

• **Autres modèles de financement**

1. Au sein de notre association (BIEN-Suisse), il a été proposé un modèle de financement dit «par compensation»³⁴. Selon ce modèle, pour les actifs, on fixe un certain seuil de revenu au-delà duquel le montant du revenu de base est déduit du salaire et versé par l'employeur directement à la caisse compétente. Cette caisse fonctionnerait donc un peu comme une sorte de caisse de compensation A.V.S. Pour financer le revenu de base de la population économiquement non active, il faudrait soit dégager de nouvelles ressources, soit se servir des économies rendues

³⁴ Voir les Cahiers de BIEN-Suisse, n°1, 2007.

possibles par la suppression de certaines prestations sociales ou subventions (effet de substitution, notamment dans le cas des retraités).

À mon sens, l'objection la plus sérieuse que l'on puisse faire à ce modèle (ainsi qu'à tous les systèmes de financement fondés sur des prélèvements obligatoires sur salaire quel que soit le type de prestation – donc aussi dans le système actuel), est qu'il pénalise l'emploi par des coûts excessifs. Les effets pervers sont à craindre: d'un côté, les employeurs ont davantage de raisons pour délocaliser la production, et de l'autre, les travailleurs ne sont pas incités à participer à la création de valeur dans la mesure où le rendement de leur prestation n'est pas suffisamment honoré (rémunération nette). Enfin et pour les mêmes raisons, ce modèle crée de nouvelles tentations de fraude (travail noir).

Par ailleurs, je pense que ce modèle qui, à première vue, veut faire simple et considérer le revenu de base comme une réforme ou une extension de l'AVS, ne tire pas les conséquences du fait que le principe du revenu de base est universel (et en ce sens plus proche du système britannique proposé par Beveridge³⁵, si l'on fait abstraction de la notion de nécessité) et non celui d'une logique d'assurance sociale. Concrètement: Le revenu de base est pour chacun et non pas seulement pour les assurés. Ceci fait éclater le cadre institutionnel de l'AVS.

Mais surtout: Ce modèle de financement cherche à créer du nouveau avec des instruments éprouvés, mais anciens. Il cherche une continuité avec la société de la production industrielle de masse, alors que le revenu de base crée au contraire une rupture avec le système économique et social que nous avons connu jusqu'ici. Pour cette raison, il a peu de chances d'aboutir: Pour les uns, ce ne sera pas assez, pour les autres, ce sera excessif.

³⁵ W. Beveridge (1879–1963) était un économiste anglais, dont les rapports en 1942 sur la sécurité sociale et en 1944 sur le plein emploi servirent de base à la formation de l'Etat-Social dans son pays (Source: Wikipedia).

2. Certains adeptes du revenu de base proposent un financement basé partiellement sur la taxation des ressources naturelles (énergie, propriété foncière, matières premières). Il s'agit là d'une proposition visant à relier le financement de la protection sociale avec des préoccupations d'ordre écologique. Personnellement, je ne suis pas très favorable à ce genre de cocktails. Le mode de financement du revenu de base fait partie intégrante de la réforme de l'Etat-social que l'instauration de ce revenu suppose et, en ce sens, ne doit tenir compte que des conditions économiques et sociales de cette réforme. Toute autre solution ne serait que du bricolage. Comme on peut s'en rendre compte, les différents modes de financement pris en considération comportent chacun certains avantages comme certains inconvénients. Pour éviter de trop fortes turbulences, il sera peut-être opportun de trouver une solution mixte.

Modèle de financement mixte d'un revenu de base de 2000 ou 2500 francs par mois pour une population résidant en Suisse

Dans la Suisse de l'année 2006, le financement d'un revenu de base inconditionnel d'un montant de 2000 francs (€ 1200) mensuels représente une somme globale d'environ 160 milliards de francs. Cette somme est égale aux 31% du revenu national brut et donc dans la partie inférieure de la fourchette que nous avons obtenue lors de l'estimation du volume financier du système actuel de protection sociale (30-35%).

Avec l'hypothèse d'un revenu de base mensuel de 2500 francs (€ 1500), ce même coût global passe à quelque 200 milliards, soit 38% de ce même revenu national brut. Actuellement, nous savons que la quote-part fiscale de l'Etat en Suisse, prélèvements obligatoires sur salaires inclus, s'élève à 43%. En supposant que cette quote-part reste inchangée, les dépenses publiques hors protection sociale devraient alors se voir réduites à 5% du PIB, ce qui ne paraît pas très réaliste.

En définitive, c'est là une décision politique. Nous sommes placés devant l'alternative: soit nous nous contentons d'un revenu de base mensuel de 2000 francs, soit nous aboutissons à une quote-part fiscale

de l'Etat de près de 50% (éventuellement un peu moins, si nous réussissons à couper davantage dans le domaine des subventions). En ce qui concerne ce dernier point, je ne pense pas qu'une telle augmentation de la quote-part fiscale soit nécessairement une hérésie. Même un libéral comprendra que sur ces 50%, seuls 12% seront dépensés par les administrations publiques, tandis que le budget du revenu de base comme tel représente un flux financier partant de l'économie privée pour aboutir de nouveau à l'économie privée, dans lequel la caisse publique ne joue qu'un rôle de simple intermédiaire sans compétences particulières. Tout au plus peut-on remarquer que, par sa vocation de financement du revenu de base, indirectement, un tel flux financier pourrait soutenir la demande intérieure³⁶, sans pour autant, dans la mesure il ne fait pas obstacle à la concurrence, provoquer de l'inflation. En d'autres termes, il ne s'agit en rien d'une renationalisation rampante de la production de biens et services. Au contraire, en remplaçant la politique sociale au coup par coup, le revenu de base donne une nouvelle légitimité à l'amaigrissement de l'Etat voulu par les libéraux.

Il ne s'agit pas ici de décider de la question du montant. Par contre, il faut savoir que plus le montant sera modeste, moins le revenu de base atteindra son objectif de libérer la société de l'état de besoin et plus il restera nécessaire de conserver parallèlement tout ou partie de l'ancien système. Pour cette raison, il faut souligner que le montant le plus faible du revenu de base n'est pas forcément la solution la moins chère pour le contribuable.

Effets de substitution

Ce que j'appelle «effet de substitution», dans le cadre du financement du revenu de base, ce sont les moyens financiers engagés actuellement par les pouvoirs publics et destinés actuellement à des

³⁶ Demande intérieure: demande de consommation sur le marché national.

politiques de protection, d'aide ou de réinsertion sociale et professionnelle qui seront remplacées, aux conditions que j'ai indiquées plus haut, par le revenu de base et l'action autogérée du mouvement associatif (économie sociale et solidaire). S'y ajoutent les recettes provenant des cotisations aux assurances sociales actuelles (hors santé et LPP). À propos de la prévoyance professionnelle qui, par son organisation, ressemble davantage à une forme particulière d'épargne qu'à une véritable assurance (principe de capitalisation), on ne pourra évidemment pas toucher aux droits acquis. Par contre, l'introduction du revenu de base permettrait de modifier les conditions de cette épargne, qui serait désormais comprise comme un supplément vieillesse au revenu de base et pourrait ainsi devenir facultative. La participation des employeurs à la constitution de cette épargne ne serait alors plus obligatoire et relèverait de la négociation salariale. De cette manière, le deuxième pilier se traiterait de manière relativement semblable au troisième. Cette libéralisation aurait pour effet de permettre à l'Etat de se dégager de son rôle actuel de régulateur des prix sur un segment aujourd'hui important des marchés financiers. Enfin, la force accrue dans la négociation des conditions de rémunération acquise par le demandeur d'emploi avec la jouissance du revenu de base donne à cette option sa légitimité sociale. Pour terminer notre énumération de la réaffectation de recettes existantes, mentionnons également, l'aide publique aux assurances sociales, qui aujourd'hui, avec 30% des recettes, est loin d'être négligeable. Enfin, la part du budget des collectivités publiques consacrée aux subventions de tout ordre – dans la mesure où ces aides financent en tout ou en partie des revenus du travail (comme l'agriculture, mais aussi le monde des arts et de la culture ou encore dans le cas de certaines ONG) – pourra être revue à la baisse et les fonds ainsi libérés participer au financement du revenu de base. Selon toute vraisemblance, nous devrions réunir de cette manière au minimum quelque 90 à 100 milliards de francs (toujours hors santé³⁷ et LPP).

³⁷ Dans cette énumération, j'ai exclu les dépenses de santé, car je considère l'économie de la santé comme un domaine à part qui doit faire l'objet d'un traitement particulier.

Tout TVA: 2000 francs

Pour le «petit» revenu de base de 2000 francs (opération blanche), il manque donc 30 à 40 milliards qui dans le régime actuel représentent essentiellement les cotisations au deuxième pilier (part des employeurs incluse). Pour le reste, nous devons financer 90–100 milliards, qui actuellement sont couverts environ moitié-moitié par les prélèvements sur salaire et l'impôt (direct et indirect).

En cas de substitution intégrale de ces financements par une TVA revue et corrigée à cet effet, il s'agirait d'abord de revoir l'assiette fiscale de cet impôt. En 2005, cette assiette (somme des valeurs imposées) représentait quelque 240 milliards, soit un peu plus de la moitié du PIB (52,5%) de la même année. Aujourd'hui, ces valeurs ont changé, mais vraisemblablement pas les proportions. Autrement dit, il s'agit de voir si et dans quelle mesure le reste de la valeur ajoutée annuellement pourrait se voir également assujéti à la TVA. Ou alors, on pourrait songer, selon la même logique, à intégrer certaines plus-values au financement du revenu de base, soit par le biais d'un nouvel impôt comparable à la TVA (par exemple les gains en capital), soit par l'affectation à ce financement d'impôts comparables existants (exemple: impôt sur la plus-value réalisée lors de transactions immobilières).

En tout état de cause, en supposant que l'assiette fiscale d'une TVA ainsi recomposée ou complétée, couvre quelque 80% du PIB³⁸, le taux d'imposition moyen nécessaire pour remplacer les financements actuels se monterait à environ 35%. Dans ce cas, du côté des recettes fiscales, l'application du principe de l'opération blanche signifierait une réduction équivalente de l'imposition directe, dans la mesure où, par l'intermédiaire des budgets cantonaux et communaux, celle-ci finance aujourd'hui en grande partie la contribution des collectivités publiques au budget social.

³⁸ Dans ce calcul nécessairement sommaire, il faut également tenir compte de l'excédent commercial de l'économie suisse (plus d'exportations que d'importations). Cet excédent, qui est un manque à gagner pour la TVA, représentait en 2005 environ 30 milliards ou encore 6,5% du PIB.

Nous en arrivons ainsi à une stricte séparation du financement du revenu de base (par la seule TVA) de la couverture des dépenses publiques générales, où l'imposition directe jouerait le rôle principal. Notons au passage que cette option revient à transférer l'essentiel de la politique sociale (revenu de base) des cantons vers la Confédération. Seules les aides d'urgence, dans des cas particuliers où le revenu de base serait manifestement insuffisant pour couvrir les besoins, resteraient à la charge des cantons. Enfin, ces derniers seraient souverains en ce qui concerne le profil de taxation qu'ils entendraient donner aux contributions fiscales encore nécessaires. Néanmoins, le revenu de base donne de nouveaux arguments, autant sur le plan de l'équité que sur celui de l'efficacité, à l'option présentée plus haut d'une taxation linéaire («flat tax») assortie d'un plancher de taxation élevé (1,5 revenu de base).

2500 francs

Si c'est le montant de 2500 francs par mois qui est retenu, le revenu de base coûtera environ 200 milliards à l'économie suisse, c'est-à-dire environ 38% du revenu national brut. Un financement de ce surcoût par la seule TVA exigerait, aux mêmes conditions générales décrites plus haut, un taux d'imposition moyen de 40%, ce qui est peut-être beaucoup. Si c'est l'impôt direct sur le revenu qui est retenu pour le financement de la différence entre les deux montants (500 francs par mois et par personne ; 40 milliards de surcoûts), la simplicité demande de recourir à l'impôt fédéral direct – une recette fédérale pour une dépense fédérale. Dans ce cas, il faudra environ tripler les recettes de cet impôt.

Actuellement, l'impôt fédéral direct est nettement plus progressif que la plupart des impôts cantonaux. L'objectif de tripler les recettes de cet impôt nous place devant un problème politique majeur: réunir l'efficacité fiscale avec l'équité sociale telle que nous l'avons redéfinie en légitimant le droit au revenu de base. Pour cette raison, je propose de relier l'introduction du revenu de base avec une remise à plat de l'impôt fédéral direct. Enfin, dans le cas envisagé ici, le transfert de

compétence fiscale du plan cantonal au plan fédéral est encore plus prononcé.

Financement partiel du revenu de base par l'impôt fédéral direct

Actuellement, en Suisse, le plancher de taxation de l'impôt fédéral direct (barème pour personnes seules) se situe à 9600 francs de revenus imposables. Après une progression allant de 0,77% (jusqu'à 21'000 francs) jusqu'à 5,9% (116'900 francs) suit une tranche (de 117'000 à 501'700 francs) imposée au taux maximum de 13,2%, ce qui fait monter le taux de taxation global jusqu'au seuil de 11,5%. À partir de 501'700 francs de revenus nets, ce taux ne change plus. Notons que l'impôt fédéral direct est un impôt complémentaire, créé tout d'abord pour les besoins de la défense nationale, alors que la fiscalité directe est en principe de la compétence des cantons. En 2006, cet impôt a rapporté quelque 13,5 milliards francs à la Confédération, soit quelque 10% de l'ensemble des recettes fiscales réalisées en Suisse, prélèvements obligatoires sur salaires non compris. Dans le système actuel, ce n'est donc pas un impôt déterminant pour le contribuable ; en revanche, par la progressivité de son barème ainsi que la masse plus restreinte des déductions possibles, l'impôt fédéral direct est plus «social» que la plupart sinon tous les impôts cantonaux (Le réalisme commande de remarquer que l'un implique l'autre).

Dans l'hypothèse retenue plus haut, la part revenant à cet impôt dans le financement du revenu de base demanderait une recette trois fois plus importante, soit 40 milliards de francs. Si l'on en reste à la structure actuelle, cela supposerait que l'on triple tous les taux, ce qui porterait le taux maximum (pour un revenu imposable de 500'000 francs et plus) à 34,5%. Cela pourrait se justifier dans la mesure où on diminue la charge fiscale dans les cantons en conséquence (ce qui n'est pas évident, sachant que dans une telle perspective, il faudrait à peu près réduire les dépenses cantonales de moitié).

Mais si nous élevons le plancher de taxation à hauteur de 150% du revenu de base, dans la situation de concurrence fiscale internationale

que nous connaissons aujourd'hui, il sera nécessaire de renoncer à la progressivité du barème pour obtenir les mêmes recettes. En fait, si l'on considère l'ensemble des revenus (revenu de base plus revenu privé), la taxation à un taux fixe de par exemple 20% des revenus à partir de 45'000 francs (soit un revenu de base de 2500 francs et 1250 francs de revenus privés mensuels) ne représente que 10% d'un revenu de 90'000 ou encore 15% d'un revenu de 180'000 francs³⁹. Nous obtenons donc bien une progressivité de fait, même s'il reste vrai que le début relativement abrupt de la taxation crée une certaine difficulté: Au bas de l'échelle des rémunérations directes, le début de la taxation (à partir de 15'000 francs) sera ressenti plus fortement qu'il ne l'est à l'heure actuelle.

Néanmoins, il est indiscutable que la logique de ce type d'imposition opère une certaine redistribution de pouvoir d'achat des classes de revenu moyennes et supérieures en direction des classes inférieures, tout en épargnant suffisamment les contribuables à très hauts revenus pour éviter leur fuite à l'étranger. Ainsi, en quelque sorte «par la porte de derrière», nous réintroduisons une norme sociale égalitariste et une redistribution du pouvoir d'achat dont nous pensions que le revenu de base légitimait l'abandon.

Pour cette raison, pour ma part, je préférerais en rester à la version «tout TVA» pour le financement du revenu de base, tout en travaillant avec deux hypothèses:

- Dans des conditions de concurrence, le prix final TTC des biens et services ne sera pas affecté par le changement dans la structure des coûts de production (les économies en coûts salariaux compensant l'augmentation de la TVA).
- Si besoin est, le montant du revenu de base tiendra compte de l'augmentation de ce même prix à la consommation.

En effet, au risque de heurter la sensibilité des courants politiques sociaux-démocrates habitués au principe de redistribution des revenus, je maintiens mon point de vue selon lequel le revenu de base,

³⁹ Voir plus haut dans le chapitre consacré à la fiscalité, p. 33 et suivantes.

dans la mesure où il supprime la pauvreté et le besoin, dégage les pouvoirs publics – pour le reste – de leur mission de protection économique et sociale du citoyen⁴⁰. Autrement dit, si le revenu de base est réalisé en Suisse ou ailleurs et que son montant est suffisant dans le sens défini en début de texte, je ne pense pas qu'il appartienne à l'Etat d'intervenir encore dans la répartition des revenus disponibles.

Ce n'est que dans le cas où, après étude ou expérience faite, le recours à l'impôt direct pour cofinancer le revenu de base se révélait nécessaire, que cette option serait à retenir. Par ailleurs, dans tous les cas de figure, sans égard au financement comme tel du revenu de base, pour les raisons invoquées plus haut, je propose de renoncer à l'organisation actuelle de la fiscalité directe au profit d'un barème linéaire, sans déductions et assorti d'un plancher de taxation égal aux 150% du montant du revenu de base pour lequel on aura opté. Enfin, sur ce plan, on peut aussi avancer progressivement, en commençant par exemple avec l'Impôt fédéral direct et en laissant aux cantons le choix de s'aligner sur ce système ou pas.

⁴⁰ Reste, bien entendu, réservé le rôle des administrations publiques sur le plan de l'ordre public et de l'application des lois fédérales et cantonales, en ce qui concerne notamment la sécurité des personnes et des choses, la protection de l'environnement et de la santé publique.

Conclusion

Que faut-il conclure de tout cela?

Tout d'abord, retenons de ce rapide tour d'horizon que le revenu de base inconditionnel, tel que j'en ai analysé le principe, apparaît à première vue comme une mesure parfaitement finançable, quel que soit le montant (2000 ou 2500 francs ou encore, entre 30 et 38% du PIB) adopté.

Il faut pourtant rester clair et compléter ce constat par une remarque importante: A proprement parler, ce que nous avons fait dans ces dernières pages, c'est calculer le financement de la sécurité sociale dans une nouvelle économie sur la base des chiffres de l'économie actuelle. C'est sans doute une méthode contestable, mais c'est la seule méthode dont nous disposons dans ce cas. En réalité, avec le revenu de base inconditionnel, comme nous l'avons vu, tout change et doit être repensé autrement, aussi bien le marché du travail, les inégalités sociales, le commerce national et international, ou encore la TVA et la fiscalité en général. Pour juger de sa pertinence, les données de la vie quotidienne qui tracent aujourd'hui le fil de nos réflexions ne nous servent que très peu, et nous manquons de repères objectifs. Malheureusement, pour cette raison, je crains que cette démonstration «chiffres à l'appui» ne diminue pas de beaucoup le nombre des sceptiques.

Ou alors, il faudrait renverser les termes de la proposition. Voulons-nous une autre économie que celle que nous connaissons aujourd'hui? Voulons-nous vivre autrement? Voilà des questions parfaitement légitimes, même si depuis l'expérience décevante du communisme et du socialisme, l'idée qu'il puisse y avoir des alternatives viables à l'économie du profit individuel et du marché, comme nous la connaissons aujourd'hui, a tout d'abord semblé en perte de vitesse. En même temps, la marge de manœuvre pour les «corrections» sociales habituelles, comme cela a été dit plus haut, s'est nettement réduite.

Néanmoins, devant un système produisant de plus en plus de «marginiaux» et de «laissés-pour-compte», dans le Sud surtout, mais aussi dans les pays riches du Nord, on a cherché de nouvelles solutions. C'est ainsi que d'une part, en marge des sommets du type G8, se sont succédé les rencontres pour une «altermondialisation», tandis que d'autre part, dans les milieux plus proches du pouvoir économique, on a vu se former une position pour le «développement durable», parmi lesquels je compte aussi les tenants de la micro-finance et de l'investissement éthique. Ici encore, après avoir démarré en s'appuyant sur des prémisses politiques opposées, on a fini par avoir l'air de se rencontrer sans se trouver réellement, un peu comme ce qui s'est passé lors des avancées de la notion de revenu minimum en Allemagne. La méfiance règne et c'est le moins que l'on puisse dire.

Personnellement, je suis assez étonné de constater qu'aucune de ces initiatives portant sur l'organisation économique mondiale n'ait jamais intégré le revenu de base inconditionnel dans ses considérations, ne serait-ce que pour le questionner. Selon toute vraisemblance, personne, pas plus à gauche qu'à droite de l'échiquier politique, ne met aujourd'hui en question le commerce avec la survie, ce qu'autrefois certains avaient coutume d'appeler «l'exploitation de l'homme par l'homme». On ne se dispute que sur la question de savoir jusqu'à quel point il est judicieux de réguler cette exploitation et d'en éviter les dérives les plus flagrantes. Pour le reste, l'équation «investissement = emplois = croissance du pouvoir d'achat» reste l'alpha et l'oméga de la

mondialisation, alternative ou pas, d'inspiration néolibérale ou new-labour⁴¹.

En marge de cette mondialisation, que ce soit à l'échelle planétaire ou sur un plan local, s'est pourtant formé peu à peu un réseau d'organisations de types les plus divers, allant de l'ONG internationale avec pignon sur rue dans les grandes métropoles jusqu'à la petite association de quartier proposant des formes alternatives de travail à ceux qui n'ont pas de travail «normal». D'une certaine manière et sans vouloir offenser personne, on pourrait définir le terrain d'activité de ces organisations comme une sorte d'espace «humanitaire économique». Je m'explique: Il ne s'agit ici ni de guerres civiles ni de catastrophes naturelles, mais d'exclusion socioéconomique. La plupart du temps, ces organisations sont en relation avec des fondations privées ou des institutions publiques qui les financent et les mandatent: Sur le plan local, ce sera par exemple l'administration chargée de l'emploi et de la réinsertion des chômeurs ; sur un plan plus international, il s'agira peut-être de projets soutenus par l'aide au développement des pays pauvres.

En résumé, nous sommes en présence d'une véritable floraison de bonnes volontés accomplissant un travail non négligeable «sur la marge», c'est-à-dire là où se trouvent les perdants les plus flagrants de la mondialisation. Or, ce qui me surprend, c'est que l'on passe cette affaire de chantage à la survie quasi complètement sous silence. En fait, quand la critique se fait entendre, elle préfère s'en prendre à la logique comme telle de l'économie de marché et de la rendre responsable de tous les maux – avec pour remède principal le protectionnisme économique et la limitation des échanges. En un mot, les tenants de l'humanitaire économique et de l'économie solidaire se défendent contre le libéralisme économique et ses excès ; mais en même temps, dans leur critique, ils passent totalement à côté de la véritable faiblesse d'une économie n'offrant au mieux que des emplois obligatoires pour les neuf dixièmes de la population, à côté de l'hypocrisie d'un

⁴¹ New-labour: Nom donné en Angleterre à la nouvelle stratégie social-démocrate sous les gouvernements de Tony Blair.

libéralisme se résumant à des offres que l'on ne peut refuser – parce qu'on n'a pas le choix.

À mon sens, la social-démocratie doit aujourd'hui reconquérir la notion de libéralisme, la reprendre aux conservateurs qui, tout au long du dix-neuvième siècle, ne voulaient pas en entendre parler, et en faire sa propre interprétation. Le revenu de base inconditionnel sera la pierre angulaire de la nouvelle politique libérale. En instaurant la liberté du travail pour toute la population, le revenu de base placera la liberté au cœur des relations humaines. En donnant une légitimité sociale au libre-échange des biens et des services, le revenu de base permettra de libérer dans la même mesure les forces économiques du poids de la réglementation excessive et des protectionnismes de type corporatiste. En rendant aux acteurs de l'humanitaire économique une pleine autonomie face à leurs bailleurs de fonds actuels, le revenu de base rendra possible l'émergence d'une réelle alternative économique et sociale à la mondialisation du chantage à l'emploi.

ANNEXE

Quelques adresses internet pour continuer votre lecture :

- bien.ch – *le site de l'association BIEN-Suisse*
- revenudebase.info – *le site du principal réseau français*
- facebook.com/Pour.1Revenu.inconditionnel.de.base
page facebook du réseau suisse

L'idée d'un revenu de base inconditionnel est soutenue par de nombreux réseaux dans le monde entier. Chacune, chacun peut participer à son niveau à sa propagation. Le premier pas est de simplement lancer le débat dans son entourage. Ensuite, rejoindre un réseau régional permet de s'informer d'avantage et de collaborer à divers projets intéressants. Nul besoin d'être expert ou super disponible. Chaque jour, de nouvelles personnes se joignent au mouvement nous rapprochant ainsi de la masse critique nécessaire pour provoquer un grand changement de société...

Pour contacter un réseau :

- Suisse : bien.ch/fr/contact
- France : revenudebase.info/contact

BIEN-Suisse

Case postale 44
1292 Chambésy
Suisse

Il faut reconquérir la notion de libéralisme, la reprendre aux conservateurs qui, tout au long du dix-neuvième siècle, ne voulaient pas en entendre parler, et en faire sa propre interprétation. Le revenu de base inconditionnel sera la pierre angulaire de la nouvelle politique libérale.

En instaurant la liberté du travail pour toute la population, le revenu de base placera la liberté au cœur des relations humaines. En donnant une légitimité sociale au libre-échange des biens et des services, le revenu de base permettra de libérer dans la même mesure les forces économiques du poids de la réglementation excessive et des protectionnismes de type corporatiste. En rendant aux acteurs de l'humanitaire économique une pleine autonomie face à leurs bailleurs de fonds actuels, le revenu de base rendra possible l'émergence d'une réelle alternative économique et sociale à la mondialisation du chantage à l'emploi.



Bernard Kundig

est Docteur en sociologie du travail. Chercheur spécialisé sur les nouvelles technologies et leurs effets sur l'emploi ainsi que sur la modernisation, il a été consultant à l'Union Européenne et auprès du Conseil d'Etat du Canton de Genève ainsi que Vice-président de BIEN Suisse.

BIEN-Suisse

Case postale 44
1292 Chambésy

B·I·E·N - CH
Basic Income Earth Network - Switzerland

